

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 DECEMBRE 2014

Direction de la
CONSOLIDATION REPORTING GROUPE



SAINT-GOBAIN

COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2014

Les Commissaires aux Comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit
Crystal Park
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex**

**KPMG Audit
Immeuble KPMG
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense**

PricewaterhouseCoopers Audit
Crystal Park
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG Audit
Immeuble KPMG
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires
Compagnie de Saint-Gobain S.A.
Les Miroirs
18, avenue d'Alsace
92400 Courbevoie

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Compagnie de Saint-Gobain, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 de l'annexe aux états financiers qui expose les incidences de l'application, au 1^{er} janvier 2014, des normes IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » et IFRS 12 « Informations sur les participations dans d'autres entités » et de l'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes ».

COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES
CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2014

Page 2

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Valorisation des actifs corporels et incorporels

Le Groupe procède régulièrement à des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles, et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe aux états financiers (paragraphe « Dépréciation des immobilisations corporelles, incorporelles et écarts d'acquisition »). Nous avons examiné les modalités de la mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les estimations et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 1 et 4 de l'annexe aux états financiers donnent une information appropriée.

- Avantages au personnel

La note 1 de l'annexe aux états financiers (paragraphe « Avantages au personnel – régimes à prestations définies ») précise les modalités d'évaluation des avantages au personnel. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir, par sondages, les calculs effectués et à vérifier que les notes 1 et 15 de l'annexe aux états financiers fournissent une information appropriée.

- Provisions

Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux états financiers (paragraphe « Autres provisions et passifs courants et non courants »), le Groupe constitue des provisions pour couvrir ses risques. La nature des provisions incluses dans le poste « Autres provisions et passifs » du bilan est détaillée en note 17 de l'annexe aux états financiers. Sur la base des éléments disponibles lors de nos travaux, nous nous sommes assurés du caractère approprié des modalités et données utilisées pour déterminer les provisions ainsi que de l'information relative à ces provisions fournie en note 28 « Litiges » de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES
CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2014

Page 3

III - Vérification spécifique

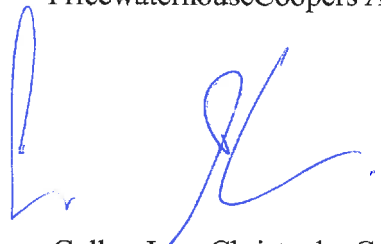
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 25 février 2015

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Pierre Coll Jean-Christophe Georghiou

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.



Jean-Paul Thill Philippe Grandclerc

BILAN CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31 déc 2014	31 déc 2013 retraité*
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	(4)	10 462	10 401
Autres immobilisations incorporelles	(5)	3 085	3 128
Immobilisations corporelles	(6)	12 657	12 438
Titres mis en équivalence	(7)	386	384
Impôts différés actifs	(16)	1 348	1 125
Autres actifs non courants		646	454
Total de l'actif non courant		28 584	27 930
Stocks	(9)	6 292	5 953
Créances clients	(10)	4 923	4 857
Créances d'impôts courants	(16)	156	236
Autres créances	(10)	1 356	1 315
Actifs détenus en vue de la vente	(2)	0	974
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(20)	3 493	4 350
Total de l'actif courant		16 220	17 685
Total de l'actif		44 804	45 615
PASSIF			
Capital	(11)	2 248	2 221
Primes et réserve légale		6 437	6 265
Réserves et résultat consolidés		10 411	10 677
Ecarts de conversion		(953)	(1 481)
Réserves de juste valeur		(63)	7
Actions propres	(11)	(67)	(147)
Capitaux propres du Groupe		18 013	17 542
Intérêts minoritaires		405	345
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		18 418	17 887
Dettes financières	(20)	8 713	9 362
Provisions pour retraites et avantages au personnel	(15)	3 785	2 783
Impôts différés passifs	(16)	634	715
Autres provisions et passifs non courants	(17)	1 225	2 185
Total des dettes non courantes		14 357	15 045
Partie court terme des dettes financières	(20)	1 389	1 707
Partie court terme des autres passifs	(17)	409	477
Dettes fournisseurs	(18)	6 062	5 897
Dettes d'impôts courants	(16)	97	66
Autres dettes	(18)	3 460	3 269
Passifs détenus en vue de la vente	(2)	0	473
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	(20)	612	794
Total des dettes courantes		12 029	12 683
Total du passif		44 804	45 615

*Les retraitements sont explicités dans la note 3.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2014	2013 retraité*
Chiffre d'affaires et produits accessoires	(32)	41 054	41 761
Coût des produits vendus	(23)	(31 075)	(31 795)
Frais généraux et de recherche	(23)	(7 228)	(7 232)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles	(3)	46	20
Résultat d'exploitation		2 797	2 754
Autres produits opérationnels	(23)	481	186
Autres charges opérationnelles	(23)	(1 069)	(1 057)
Résultat opérationnel		2 209	1 883
Coût de l'endettement financier brut		(518)	(588)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		33	36
Coût de l'endettement financier net		(485)	(552)
Autres produits et charges financiers	(24)	(211)	(238)
Résultat financier		(696)	(790)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence non opérationnelles		0	2
Impôts sur les résultats	(16)	(513)	(463)
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 000	632
Résultat net part du Groupe		953	595
Part revenant aux intérêts minoritaires		47	37
Résultat par action (en euros)			
Nombre moyen pondéré de titres en circulation		557 672 194	538 912 431
Résultat net par action	(26)	1,71	1,10
Nombre moyen pondéré et dilué de titres		560 186 531	541 981 225
Résultat net dilué par action	(26)	1,70	1,10

*Les retraitements sont explicités dans la note 3.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2014	2013 retraité*
<i>Résultat net de l'ensemble consolidé</i>	<i>1 000</i>	<i>632</i>
<i>Eléments recyclables en résultat</i>		
Ecarts de conversion	541	(1 018)
Variation de juste valeur	(70)	22
Impôts sur les éléments recyclables en résultat	19	(28)
<i>Eléments non recyclables en résultat</i>		
Variation des écarts actuariels	(835)	696
Impôts sur les éléments non recyclables en résultat	287	(260)
<i>Total produits et charges reconnus directement en capitaux propres</i>	<i>(58)</i>	<i>(588)</i>
Total des produits et charges de la période	942	44
Part du Groupe	883	67
Part des intérêts minoritaires	59	(23)

*Les retraitements sont explicités dans la note 3.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2014	2013 retraité*
Résultat net part du Groupe		953	595
Part des intérêts minoritaires dans le résultat net	(a)	47	37
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus	(7)	(29)	(3)
Dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs	(23)	2 132	1 879
Résultat des réalisations d'actifs	(23)	(408)	(99)
Résultats latents liés aux variations de juste valeur et aux paiements en actions		2	34
Variation des stocks	(9)	(270)	(133)
Variation des créances clients, des dettes fournisseurs et des autres créances et dettes	(10)(18)	70	23
Variation des créances et dettes d'impôt	(16)	45	(8)
Variation des provisions pour autres passifs et des impôts différés	(15)(16)(17)	(1 179)	(154)
Trésorerie provenant de l'activité		1 363	2 171
Acquisitions d'immobilisations corporelles [en 2014 : (1 437), en 2013 : (1 317)] et incorporelles	(5)(6)	(1 568)	(1 419)
Augmentation (diminution) des dettes sur immobilisations	(18)	12	(8)
Acquisitions de titres de sociétés consolidées [en 2014 : (69), en 2013 : (65)], nettes de la trésorerie acquise	(2)	(60)	(79)
Acquisitions d'autres titres de participation	(8)	(7)	(37)
Augmentation des dettes sur investissements	(17)	17	6
Diminution des dettes sur investissements	(17)	(6)	(3)
Investissements		(1 612)	(1 540)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(5)(6)	93	190
Cessions de titres de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée	(2)	878	152
Cessions d'autres titres de participation	(8)	0	0
Désinvestissements		971	342
Augmentation des prêts, dépôts et prêts court terme	(8)	(157)	(59)
Diminution des prêts, dépôts et prêts court terme	(8)	67	42
Variations des prêts, dépôts et prêts court terme		(90)	(17)
Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations d'investissement et désinvestissement		(731)	(1 215)
Augmentation de capital	(a)	412	662
(Augmentation) diminution des actions propres	(a)	(137)	31
Dividendes mis en distribution	(a)	(685)	(654)
Transactions avec les actionnaires de la société mère		(410)	39
Part des minoritaires dans les augmentations de capital des filiales		12	4
Acquisitions d'intérêts minoritaires sans prise de contrôle		(19)	0
Cessions d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle		0	13
Variation des dettes sur investissements suite aux exercices de put options de minoritaires		4	0
Dividendes versés aux minoritaires par les sociétés intégrées et variation des dividendes à payer		(37)	(58)
Transactions avec les minoritaires		(40)	(41)
Augmentation (diminution) des banques créditrices et autres emprunts à court terme		6	(577)
Augmentation des dettes financières	(b)	265	1 456
Diminution des dettes financières	(b)	(1 338)	(1 559)
Variations de la dette brute		(1 067)	(680)
Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations de financement		(1 517)	(682)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		(885)	274
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie		20	(75)
Incidence des variations de juste valeur sur la trésorerie		8	0
Disponibilités et équivalents de trésorerie classés en actifs détenus en vue de la vente		0	1
Disponibilités et équivalents de trésorerie en début de période		4 350	4 150
Disponibilités et équivalents de trésorerie en fin de période		3 493	4 350

*Les retraitements sont explicités dans la note 3.

(a) Se référer au tableau de variation des capitaux propres consolidés

(b) Y compris primes, prépaiements d'intérêts et frais liés aux émissions obligataires

Le montant des impôts décaissés s'élève à 461 millions d'euros en 2014 (619 millions d'euros en 2013) et les intérêts financiers décaissés nets des encaissements à 526 millions d'euros en 2014 (555 millions d'euros en 2013).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	<i>en nombre d'actions</i>		<i>en millions d'euros</i>								
	Composant le capital	En circulation	Capital	Primes et réserve légale	Réserves et résultat consolidé	Ecart de conversion	Réserves de juste valeur	Actions propres	Capitaux propres du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2013 publié	531 125 642	526 434 577	2 125	5 699	10 313	(523)	(15)	(181)	17 418	412	17 830
Retraitements*					16				16		16
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2013 retraité	531 125 642	526 434 577	2 125	5 699	10 329	(523)	(15)	(181)	17 434	412	17 846
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres			0	0	408	(958)	22	0	(528)	(60)	(588)
Résultat de la période					595				595	37	632
Total des produits et charges de la période			0	0	1 003	(958)	22	0	67	(23)	44
Augmentation de capital											
Plan d'Epargne Groupe	4 499 142	4 499 142	18	93					111		111
Options de souscription d'actions	2 685 835	2 685 835	11	67					78		78
Dividende versé en actions	16 866 171	16 866 171	67	406					473		473
Autres									0	4	4
Dividendes distribués (par action : 1,24 €)					(654)				(654)	(60)	(714)
Actions rachetées		(1 799 334)						(63)	(63)		(63)
Actions revendues		2 731 226			(3)			97	94		94
Paiements en actions					14				14		14
Variations de périmètre					(12)				(12)	12	0
Capitaux propres au 31 décembre 2013 retraité*	555 176 790	551 417 617	2 221	6 265	10 677	(1 481)	7	(147)	17 542	345	17 887
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres			0	0	(528)	528	(70)	0	(70)	12	(58)
Résultat de la période					953				953	47	1 000
Total des produits et charges de la période			0	0	425	528	(70)	0	883	59	942
Augmentation de capital											
Plan d'Epargne Groupe	4 303 388	4 303 388	17	128					145		145
Options de souscription d'actions	1 914 199	1 914 199	8	16					24		24
Dividende versé en actions	6 601 189	6 601 189	26	217					243		243
Autres									0	12	12
Dividendes distribués (par action : 1,24 €)					(685)				(685)	(39)	(724)
Actions rachetées		(5 086 047)						(187)	(187)		(187)
Actions revendues		1 235 620			(4)			54	50		50
Actions annulées	(6 100 000)		(24)	(189)				213	0		0
Paiements en actions					10				10		10
Variations de périmètre					(12)				(12)	28	16
Capitaux propres au 31 décembre 2014	561 895 566	560 385 966	2 248	6 437	10 411	(953)	(63)	(67)	18 013	405	18 418

*Les retraitements sont explicités dans la note 3.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

APPLICATION ET INTERPRETATION DES NORMES ET REGLEMENTS

Les états financiers consolidés de la Compagnie de Saint-Gobain et de ses filiales (l'ensemble constituant « Le Groupe ») sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (« normes IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014. Par ailleurs, ces états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS émises par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les états financiers annuels au 31 décembre 2013 à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après. Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des éléments évalués à la juste valeur décrits dans cette annexe.

Les normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire à compter de l'exercice 2014 (voir tableau ci-après), n'ont pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe. A cet égard, l'incidence des normes IFRS 10, 11 et 12 relatives à la consolidation, aux partenariats et aux informations sur les participations dans d'autres entreprises est présentée en note 3 et les données 2013 rappelées dans cette annexe ont été retraitées en conséquence.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015 ou postérieurement (voir tableau ci-après) n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe, à l'exception de l'interprétation IFRIC 21 dont l'incidence est présentée en note 3. Les données 2013 rappelées dans cette annexe ont également été retraitées en conséquence.

Ces états financiers ont été arrêtés le 25 février 2015 par le Conseil d'administration et seront soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires pour approbation. Ils sont exprimés en millions d'euros.

ESTIMATIONS ET HYPOTHESES

La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs dans le contexte actuel de dégradation de l'environnement économique et financier qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les estimations et hypothèses principales décrites dans cette annexe concernent les tests de valeur des actifs (note 1), les paiements en actions (notes 12, 13 et 14), l'évaluation des engagements de retraites (note 15), les impôts différés (note 16), les provisions pour autres passifs (note 17) et la valorisation des instruments financiers (note 21).

TABLEAU RECAPITULATIF DES NOUVELLES NORMES, INTERPRETATIONS ET AMENDEMENTS AUX NORMES PUBLIEES

Normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application obligatoire en 2014 :	
IFRS 10	Etats financiers consolidés
IFRS 11	Partenariats
IFRS 12	Informations sur les participations dans d'autres entités
Amendement IAS 27	Etats financiers individuels
Amendement IAS 28	Participations dans les entités associées et les joint-ventures
Amendement IAS 32	Compensation des actifs et passifs financiers
Amendement IAS 36	Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers
Amendement IAS 39	Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture
Amendements IFRS 10, IFRS12 et IAS 27	Entités d'investissement
Normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables par anticipation aux comptes de 2014 :	
IFRIC 21	Droits et taxes
Amendement IAS 19	Cotisations des membres du personnel

Les normes adoptées par l'Union Européenne sont consultables sur le site internet de la Commission Européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION**Périmètre**

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de la Compagnie de Saint-Gobain et de toutes ses filiales contrôlées, des sociétés contrôlées conjointement et des sociétés sous influence notable.

Les évolutions significatives du périmètre de consolidation du Groupe pour l'exercice 2014 sont présentées en note 2. Une liste des principales filiales consolidées au 31 décembre 2014 est présentée en note 33.

Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle exclusif directement ou indirectement sont intégrées globalement.

La norme IFRS 11 a supprimé la méthode de l'intégration proportionnelle applicable aux entités contrôlées conjointement. Les partenariats qualifiés de coentreprises sont désormais consolidés par mise en équivalence et les éléments du bilan et du compte de résultat des partenariats qualifiés d'activités conjointes sont consolidés ligne à ligne, à hauteur de la quote-part effectivement apportée par le Groupe.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, directe ou indirecte, sont mises en équivalence.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est présentée sur deux lignes distinctes du compte de résultat. Le résultat des sociétés mises en équivalence dont l'activité principale est le prolongement de l'activité opérationnelle du Groupe est présenté dans le résultat opérationnel sur la ligne « quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles » et pour les autres mises en équivalence, leur résultat est regroupé sur la ligne « quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence non opérationnelles » dans le résultat avant impôts.

Regroupements d'entreprises

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique les normes IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée (IFRS 3R et IAS 27A). L'application de ces nouvelles normes est prospective et, en conséquence les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 sont traités selon les anciennes normes IFRS 3 et IAS 27.

- *Ecart d'acquisition*

Lors d'une acquisition, les actifs et les passifs assumés de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur dans un délai d'affectation de 12 mois et rétroactivement à la date de l'acquisition.

L'évaluation du prix d'acquisition (« contrepartie transférée » dans la nouvelle terminologie IFRS 3R), incluant le cas échéant le montant estimé de la juste valeur des compléments de prix et rémunérations conditionnelles (« contrepartie éventuelle » dans la terminologie IFRS 3R), doit être finalisée dans les 12 mois qui suivent l'acquisition. Conformément à IFRS 3R, les ajustements éventuels du prix d'acquisition au-delà de la période de 12 mois sont enregistrés en compte de résultat. A compter du 1^{er} janvier 2010, les coûts directs liés à l'acquisition c'est-à-dire les frais que l'acquéreur encourt pour procéder aux regroupements d'entreprises tels que les honoraires payés aux banques d'affaires, aux avocats, aux auditeurs et aux experts dans le cadre de leurs missions de conseil, ne sont plus un élément du prix d'acquisition. Ils sont donc comptabilisés en charges de la période, et ne sont plus inclus dans le coût d'acquisition.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2010, les écarts d'acquisition sont enregistrés uniquement lors de la prise de contrôle (ou lors de la prise de participations pour les sociétés mises en équivalence ou intégrées proportionnellement). Toute augmentation ultérieure de pourcentage d'intérêt n'affecte plus l'écart d'acquisition mais est enregistrée en variation des capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan consolidé comme la différence entre, d'une part, le prix d'acquisition à la date d'acquisition, augmenté du montant des intérêts minoritaires de l'acquéreur déterminés soit à leur juste valeur (méthode du *goodwill* « complet ») soit sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis (méthode du *goodwill* « partiel ») et, d'autre part, le montant net des actifs et passifs acquis à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le Groupe privilégie la méthode du *goodwill* « partiel » et en conséquence le montant des écarts d'acquisition enregistré selon la méthode du *goodwill* « complet » n'est pas significatif.

Tout surplus du prix d'acquisition par rapport à la quote-part de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs et passifs acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

- *Acquisitions par étapes et cessions partielles*

En cas de prise de contrôle d'une entité dans laquelle le Groupe détient déjà une participation, la transaction est analysée comme une double opération : d'une part comme une cession de la totalité de la participation antérieurement détenue avec constatation du résultat de cession consolidé, et d'autre part, comme une acquisition de la totalité des titres avec constatation d'un écart d'acquisition sur l'ensemble de la participation (ancien lot et nouvelle acquisition).

En cas de cession partielle avec perte de contrôle (mais conservation d'une participation minoritaire), la transaction est également décomposée en une cession et une acquisition : cession de la totalité de la participation avec calcul d'un résultat de cession consolidé, puis acquisition d'une participation minoritaire qui est alors enregistrée à la juste valeur.

- *Droits de vote potentiels et engagements d'achats d'actions*

Les droits de vote potentiels constitués par des options d'achat sur des minoritaires sont pris en considération dans l'appréciation du contrôle exclusif par le Groupe uniquement lorsque celui-ci détient le contrôle.

Lorsqu'il existe des options croisées d'achat et de vente contractées avec un minoritaire sur des titres d'une société dont le Groupe détient le contrôle, le Groupe prend en compte la détention en résultant dans le calcul des pourcentages d'intérêts. Cette position conduit à reconnaître dans les comptes une dette sur investissement, présentée dans les autres passifs, correspondant à la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option de vente en contrepartie d'une diminution des intérêts minoritaires et des capitaux propres part du groupe. La variation ultérieure de valeur de cette dette est enregistrée en capitaux propres.

- *Intérêts minoritaires*

Jusqu'au 31 décembre 2009, les transactions avec les minoritaires étaient traitées de la même manière que des transactions avec des tiers externes au Groupe. A partir du 1^{er} janvier 2010, conformément à IAS 27A, les intérêts minoritaires (« participation ne donnant pas le contrôle » dans la terminologie IFRS 3R) sont considérés comme une catégorie d'actionnaires (approche dite de « l'entité économique »). En conséquence, les variations d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle, restent en variation de capitaux propres et sont sans impact sur le compte de résultat et le bilan à l'exception de la variation de trésorerie.

Actifs et passifs détenus en vue de la vente – abandon d'activité

Les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs détenus en vue de la vente. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent.

Les actifs, ou groupes d'actifs, détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession. Les actifs non courants classés comme détenus pour la vente ne sont plus amortis.

Les actifs et passifs détenus en vue de la vente sont classés respectivement sur deux lignes du bilan consolidé et les comptes de produits et de charges restent consolidés ligne à ligne dans le compte de résultat du Groupe. Pour les actifs et passifs qui font l'objet d'un abandon d'activité, les comptes de produits et de charges sont regroupés sur une seule ligne dans le compte de résultat du Groupe.

A chaque clôture, la valeur des actifs et passifs détenus en vue de la vente est revue afin de déterminer s'il y a lieu de constater une dotation ou une reprise de provision dans le cas où la juste valeur nette des coûts de cession aurait évolué.

Transactions internes

Les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Compagnie de Saint-Gobain.

Les actifs et passifs des filiales hors zone euro sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture de la période et les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de change de la période, sauf en cas de variations significatives des cours.

La part du Groupe dans les pertes ou les profits de conversion est comprise dans le poste "Ecart de conversion" inclus dans les capitaux propres, jusqu'à ce que les actifs ou passifs et toutes les opérations en devises étrangères auxquels ils se rapportent soient vendus ou liquidés. Dans ce cas, ces différences de conversion sont comptabilisées soit en compte de résultat si l'opération conduit à une perte de contrôle, soit directement en variation de capitaux propres s'il s'agit d'une variation d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle.

Opérations en devises

Les charges et les produits des opérations en devises autres que la monnaie fonctionnelle de la Compagnie de Saint-Gobain sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les actifs et les dettes en devises sont convertis aux taux de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs aux prêts et emprunts entre des entités consolidées du Groupe qui, en substance, font partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère, et qui sont portés, nets d'impôt, au poste « Ecart de conversion », inclus dans les capitaux propres.

POSTES DU BILAN

Ecarts d'acquisition

Voir chapitre « regroupements d'entreprises » ci-dessus.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les brevets, les marques, les logiciels et les frais de développement. Elles sont évaluées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les marques de distribution acquises et certaines marques industrielles acquises sont traitées comme des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie du fait de leur forte notoriété sur le plan national et/ou international. Elles sont donc non amorties et soumises systématiquement à des tests de dépréciation annuels. Les autres marques sont amorties sur leur durée d'utilité qui n'excède pas 40 ans.

Les coûts encourus lors de la phase de développement des logiciels créés sont inscrits à l'actif en immobilisations incorporelles. Il s'agit principalement des frais de configuration, de programmation et de tests. Les brevets et les logiciels acquis sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée. Les brevets sont amortis sur une période n'excédant pas 20 ans. Les logiciels acquis sont amortis sur une période comprise entre trois et cinq ans.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement qui remplissent les critères d'inscription à l'actif de la norme IAS 38 sont inclus dans les immobilisations incorporelles et sont amortis sur une durée d'utilisation estimée n'excédant pas cinq ans à compter de la date de première commercialisation des produits.

Concernant les quotas d'émission de gaz à effet de serre, une provision est comptabilisée dans les comptes consolidés en cas d'insuffisance entre les émissions et les droits attribués au niveau du Groupe.

Immobilisations corporelles

Les terrains, bâtiments et équipements sont évalués au coût historique diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Le coût des actifs peut également inclure des frais accessoires directement attribuables à l'acquisition ainsi que l'incidence du dénouement des opérations de couverture sur les flux de trésorerie liés aux achats d'immobilisations corporelles.

Les dépenses encourues au cours des phases d'exploration, de prospection et d'évaluation des ressources minérales sont inscrites en immobilisations corporelles quand il est probable que des avantages économiques futurs découleront de ces dépenses. Elles comprennent notamment les études topographiques ou géologiques, les frais de forage, les échantillonnages et tous les coûts permettant l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale.

Les intérêts des emprunts affectés à la construction et à l'acquisition des actifs corporels sont immobilisés dans le coût de l'actif lorsqu'ils sont significatifs.

Le Groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations, qui sont essentiellement des actifs industriels destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie.

L'amortissement des immobilisations corporelles à l'exception des terrains est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité effectives qui font l'objet d'une revue régulière.

- | | |
|--|-------------|
| • Usines et bureaux principaux | 30 - 40 ans |
| • Autres immeubles | 15 - 25 ans |
| • Machines de production et équipements | 5 - 16 ans |
| • Véhicules | 3 - 5 ans |
| • Mobilier, agencements, matériels de bureau et informatique | 4 - 16 ans |

Les carrières de gypse sont amorties en fonction des quantités extraites sur l'exercice rapportées à la capacité d'extraction sur la durée estimée d'utilisation.

Dans le cas de dégradation immédiate et lorsque le Groupe a une obligation légale, implicite ou contractuelle de remise en état d'un site, des provisions pour réhabilitation des sites sont comptabilisées et constituent un composant de l'actif. Ces provisions sont révisées périodiquement et font l'objet d'une actualisation financière sur la durée prévisionnelle d'exploitation. Le composant est amorti sur la même durée de vie que les mines et carrières.

Les subventions d'investissement reçues au titre d'achat d'immobilisations sont comptabilisées au passif du bilan dans le poste "Autres dettes" et sont créditées dans le compte de résultat en fonction de la durée d'utilité effective des immobilisations pour lesquelles elles ont été attribuées.

Contrats de location-financement et locations simples

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location-financement ayant pour effet de transférer au Groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles (terrains, bâtiments et équipements). A la signature du contrat de location-financement, le bien est comptabilisé à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou bien, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties linéairement sur la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le Groupe est propriétaire ou bien, en fonction de la

durée du contrat si celle-ci est plus courte. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente et autres titres ainsi que les autres actifs non courants, principalement des prêts à long terme, des dépôts de garantie et des cautionnements.

Les titres de participation classés en catégorie « disponibles à la vente » sont valorisés à la juste valeur. Les pertes et les gains latents sur ces titres sont enregistrés contre les capitaux propres sauf en cas de perte de valeur durable ou significative, où une provision pour dépréciation est comptabilisée en résultat.

Dépréciation des immobilisations corporelles, incorporelles et écarts d'acquisition

Le Groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables, ce test de valeur est réalisé dès que celles-ci génèrent des baisses de chiffre d'affaires et des pertes d'exploitation du fait d'éléments internes ou d'événements externes, et qu'il n'est pas envisagé, dans le cadre du budget annuel ou du plan qui leur est associé, un redressement significatif.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles (dont les marques à durée de vie indéfinie), un test de valeur est effectué au minimum chaque année calendaire sur la base d'un plan stratégique. Les écarts d'acquisition sont passés en revue systématiquement et de façon exhaustive au niveau des unités génératrices de trésorerie ou UGT. Le Groupe considère ses activités regroupées en Pôles comme des segments de *reporting*, chaque segment pouvant regrouper plusieurs UGT. Une UGT représente une subdivision d'un segment de *reporting*, généralement définie comme une activité principale de ce segment dans une zone géographique donnée. L'UGT correspond en général au niveau auquel le Groupe gère ses activités, et analyse ses résultats dans son *reporting* interne (36 UGT au 31 décembre 2014 avec la disparition de l'UGT Verallia North America et l'identification d'une UGT Distribution en Amérique Latine).

La méthode retenue pour ces tests de valeur est homogène avec celle pratiquée par le Groupe pour les valorisations de sociétés lors d'acquisition ou de prise de participation. La valeur comptable des actifs des UGT est comparée à leur valeur d'utilité, c'est-à-dire à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs hors frais financiers mais après impôts. La méthode prolonge de deux ans le flux de trésorerie de la dernière année au-delà du plan stratégique, puis prolonge à l'infini pour les écarts d'acquisition un montant normatif de flux (milieu de cycle d'activité) avec un taux de croissance annuel faible (en général 1,5%, à l'exception des pays émergents ou d'activités à forte croissance organique pour lesquels ce taux est alors de 2%). Les données de croissance s'appuient sur les données externes émises par des organismes réputés. Le taux d'actualisation retenu pour ces flux de trésorerie correspond au coût moyen du capital du Groupe (7,25% en 2014 et 2013) augmenté, si nécessaire et suivant les zones géographiques, d'un risque pays. En 2014, sur les principales zones d'activité, ce taux s'établit à 7,25% sur la zone Euro et l'Amérique du Nord, à 8,25% sur l'Europe de l'Est et la Chine et à 8,75% sur l'Amérique du Sud.

L'utilisation de taux après impôt aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt avec des flux de trésorerie non fiscalisés.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat. Pour les autres actifs corporels et incorporels, lorsqu'il apparaît un indice montrant que les dépréciations sont susceptibles de ne plus

exister, et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les dépréciations antérieurement constatées sont reprises en résultat en tenant compte du rattrapage des amortissements.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts d'acquisition, de transformation et les autres coûts encourus pour amener le stock dans l'endroit et l'état où il se trouve. Il est généralement calculé selon la méthode du coût moyen pondéré et dans certains cas selon la méthode Premier Entré Premier Sorti. Il peut également inclure le dénouement des couvertures de flux de trésorerie liées à des achats de stocks en devises. La valeur nette de réalisation est le prix de vente dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et de ceux nécessaires pour réaliser la vente. A cet égard, l'impact de la sous-activité est exclu de la valorisation des stocks.

Créances et dettes d'exploitation

Les créances clients, les dettes fournisseurs, les autres créances et autres dettes sont comptabilisées à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 3 mois. Des dépréciations sont constituées pour couvrir les risques de non recouvrement total ou partiel des créances.

Le Groupe considère que la concentration du risque de contrepartie lié aux créances clients est limitée du fait de la diversité de ses métiers, du nombre de ses clients et de leurs implantations géographiques mondiales. Par ailleurs, il suit et analyse régulièrement les créances clients en dépassement d'échéance et, le cas échéant une provision est comptabilisée.

Les créances clients, autres créances, dettes fournisseurs et autres dettes qui ont essentiellement des échéances à court terme, sont valorisées à la valeur nette comptable qui est proche de la juste valeur.

Les programmes de titrisation de créances commerciales sont maintenus dans les créances et dans l'endettement à court terme lorsque, après analyse du contrat, les risques sur les créances commerciales ne sont pas transférés en substance aux organismes de financement.

Endettement net

- *Dettes financières à long terme*

Les dettes financières à long terme comprennent les émissions obligataires, les *Medium Term Notes*, les emprunts perpétuels, les titres participatifs et toutes les autres dettes financières à long terme, dont les emprunts liés aux contrats de location financement et la juste valeur des dérivés de couverture de taux.

Selon la norme IAS 32, la distinction entre dettes et capitaux propres se fait en fonction de la substance du contrat et non de sa forme juridique. A cet égard, les titres participatifs sont classés dans les dettes financières. Les dettes financières à long terme sont valorisées au coût amorti à la clôture avec un amortissement des primes et frais d'émission calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- *Dettes financières à court terme*

Les dettes financières à court terme comprennent la part à court terme des emprunts cités ci-dessus ainsi que les programmes de financement à court terme comme les *Commercial Paper* ou les Billets de trésorerie, les concours bancaires et autres dettes bancaires à court terme et, enfin la juste valeur des dérivés d'endettement non qualifiés de couverture. Les dettes financières à court terme sont valorisées au coût amorti hors dérivés d'endettement à la clôture avec un amortissement des primes et frais d'émission calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- *Disponibilités et équivalents de trésorerie*

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à court terme (c'est-à-dire moins de 3 mois sauf exception), très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques significatifs de fluctuations. Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

Les éléments décrits ci-dessus sont détaillés en note 20.

Instruments dérivés de change, taux et matières (swaps, options, contrats à terme)

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés de taux, de change et de matières premières dans le but de couvrir les risques liés aux variations des taux d'intérêt, des devises et des cours des matières premières qui peuvent survenir dans le cadre de ses opérations courantes.

Selon les normes IAS 32 et 39, tous ces instruments sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, qu'ils entrent dans une relation de couverture ainsi qualifiable et reconnue en IAS 39 ou non.

L'impact de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « juste valeur » et des instruments dérivés non qualifiés comptablement d'instruments de couverture au cours de l'exercice est enregistré en compte de résultat (en résultat opérationnel pour les dérivés de change d'exploitation et de matières premières non qualifiés et en résultat financier pour les autres dérivés). En revanche, l'impact de la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « flux futurs » est comptabilisé directement en capitaux propres, la part inefficace étant comptabilisée dans le compte de résultat.

- *Cas des dérivés inclus dans des relations de couverture de « juste valeur » :*

Ce type de comptabilité de couverture est appliqué par le Groupe à une grande partie des instruments dérivés de taux (swaps échangeant des taux fixes contre des taux variables). Ceux-ci sont en effet adossés à des dettes à taux fixe qui sont exposées à un risque de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture de « juste valeur » permet de réévaluer à leur juste valeur et à hauteur du risque couvert les dettes entrant dans les relations de couverture définies par le Groupe. Cette réévaluation de la dette couverte a pour effet de limiter l'impact en résultat des variations de juste valeur des swaps de taux à celui de l'inefficacité de la couverture.

- *Cas des dérivés inclus dans des relations de couverture de « flux futurs » :*

Ce type de comptabilité de couverture est appliqué par le Groupe principalement à des instruments dérivés permettant de fixer le coût des investissements futurs (financiers ou corporels) et le prix des achats futurs (swaps échangeant des prix fixes contre des prix variables) essentiellement de gaz, de fioul et de devises (change à terme). Ceux-ci sont en effet adossés à des achats hautement probables. L'application de la comptabilité de couverture de « flux futurs » permet de différer dans un compte de réserves en capitaux propres l'impact en résultat de la part efficace des variations de justes valeurs de ces dérivés. Cette réserve a vocation à être reprise en résultat le jour de la réalisation et de l'enregistrement en compte de résultat de l'élément couvert. Comme indiqué ci-dessus pour la couverture de juste valeur, ce traitement comptable a pour effet de limiter l'impact en résultat des variations de juste valeur de ces dérivés à celui de l'inefficacité de la couverture.

- *Cas des dérivés non qualifiés de couverture :*

Leurs variations de juste valeur au cours de l'exercice sont enregistrées en compte de résultat. Les instruments concernés sont principalement, les swaps de taux et de devises, les dérivés optionnels de gaz, de change et de taux, et enfin les swaps cambistes et les changes à terme.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers actifs et passifs est déterminée par référence à un cours coté sur un marché actif lorsqu'il existe ; cette juste valeur est classée en hiérarchie 1 telle que définie dans les normes IFRS 7 et IFRS 13. A défaut, pour les instruments non cotés tels que les dérivés ou instruments financiers actifs et passifs hors hiérarchie 1, elle est calculée en utilisant une technique d'évaluation reconnue telle que la juste valeur d'une transaction récente et similaire ou d'actualisation des flux futurs à partir de données de marché observables ; cette juste valeur est classée en hiérarchie 2 telle que définie dans les normes IFRS 7 et IFRS 13.

La juste valeur des actifs et passifs financiers courts termes est assimilable à leur valeur au bilan compte tenu de l'échéance proche de ces instruments.

Avantages au personnel - régimes à prestations définies

Après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe perçoivent des pensions selon des systèmes conformes aux réglementations locales. A ces prestations s'ajoutent des retraites directement à la charge de certaines sociétés françaises et étrangères du Groupe.

En France, à leur départ en retraite, les salariés du Groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective dont ils relèvent.

Les engagements du Groupe en matière de retraites et d'indemnités de départ en retraite sont calculés pour la clôture par des actuaires indépendants. Ils sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière et des conditions économiques propres à chaque pays. Ces engagements peuvent être financés par des fonds de retraites et l'engagement résiduel est constaté en provision au bilan.

Compte tenu de l'amendement de la norme IAS 19 applicable depuis le 1^{er} janvier 2013, les effets des modifications de régimes (coûts des services passés) sont enregistrés immédiatement en contrepartie du compte de résultat.

Les écarts actuariels résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une période sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture, ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses, et des changements législatifs. Ces écarts sont immédiatement enregistrés dans la période de leur constatation en contrepartie des capitaux propres.

Aux Etats-Unis, en Espagne et en Allemagne, après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe bénéficient d'avantages autres que les retraites, notamment concernant la prévoyance. Les engagements calculés à ce titre selon une méthode actuarielle sont couverts par une provision constatée au bilan.

Enfin, un certain nombre d'avantages, tels que les médailles du travail, les primes de jubilé, les rémunérations différées, les avantages sociaux particuliers ou les indemnités de fin de contrats dans différents pays, fait également l'objet de provisions actuarielles. Le cas échéant, les écarts actuariels dégagés dans l'année sont amortis immédiatement dans l'exercice de leur constatation.

Le Groupe comptabilise en résultat financier le coût des intérêts des engagements et le rendement des actifs de couverture sur la base du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation des engagements déterminé en début de période.

Avantages au personnel - régimes à cotisations définies

Les cotisations à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges dans l'exercice où elles sont encourues.

Avantages au personnel - paiements en actions

▪ *Stock- options*

Les charges d'exploitation relatives aux plans d'options sur actions sont calculées sur la base d'un modèle Black & Scholes.

Les paramètres retenus sont les suivants :

- la volatilité tient compte à la fois de la volatilité historique constatée sur le marché de l'action et observée sur une période glissante de dix ans, et de la volatilité implicite telle que mesurée par le marché des options. Les périodes correspondant à une volatilité anormale sont exclues des observations ;
- la durée moyenne de détention est déterminée sur la base des comportements réels des bénéficiaires d'options ;
- les dividendes anticipés sont appréciés sur la base de l'historique des dividendes depuis 1988 ;
- le taux d'intérêt sans risque retenu est le taux des emprunts d'Etat à long terme ;
- les éventuelles conditions de performance de marché sont prises en compte dans l'évaluation initiale de la charge IFRS 2.

La charge ainsi calculée est étalée sur la période d'acquisition des droits, qui est de quatre ans.

Pour les options de souscription, les sommes perçues lorsque les options sont levées, sont créditées aux postes « capital social » (valeur nominale) et « prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

▪ *Plans d'Epargne du Groupe*

S'agissant des Plans d'Epargne du Groupe (PEG), le Groupe applique une méthode de calcul de la charge qui tient compte de l'incessibilité des actions attribuées aux salariés pendant une période de cinq ans ou dix ans. Le coût correspondant à cette période d'incessibilité est valorisé et vient en déduction de la décote de 20% octroyée par le Groupe aux salariés. Les paramètres de calcul sont les suivants :

- le prix d'exercice est celui fixé par le Conseil d'administration correspondant à la moyenne des vingt derniers cours d'ouverture de Bourse à laquelle une décote de 20% est appliquée ;
- la date d'attribution des droits est la date d'annonce du plan aux salariés soit, pour le Groupe Saint-Gobain, la date de publication des conditions du plan sur le site intranet du Groupe ;
- le taux du prêt consenti aux salariés, utilisé pour déterminer le coût de l'incessibilité des actions, est le taux que consentirait une banque à un particulier présentant un profil de risque moyen dans le cadre d'un prêt à la consommation *in fine* sans affectation pour une durée de cinq ans ou dix ans.

Pour les Plans d'Epargne Groupe avec effet de levier (« PEG levier »), la charge IFRS 2 est calculée selon les mêmes modalités que le PEG classique mais en valorisant l'avantage spécifique que constitue la faculté accordée aux salariés de bénéficier de conditions de marché identiques à celles du Groupe.

La charge des plans est constatée en totalité à la clôture de la période de souscription.

▪ *Attribution d'actions de performance et d'unités de performance*

Le Groupe Saint-Gobain a mis en œuvre un plan mondial d'attribution gratuite de sept actions à émettre au profit des salariés du Groupe en 2009. Ce plan s'est achevé au 1^{er} semestre 2014. Depuis 2009, des plans d'attribution gratuite d'actions de performance à émettre réservés à certaines catégories de personnel ont également été mis en œuvre. Ces attributions sont soumises à une condition de présence ainsi qu'à des conditions de performance explicitées en note 14. La charge IFRS 2 a été calculée en tenant compte de ces

critères, de l'incessibilité des actions, et après déduction de la valeur actualisée des dividendes non perçus. Elle a été étalée sur la période d'acquisition des droits (deux ou quatre ans selon les pays). Depuis 2012, les plans d'attribution d'unités de performance ont été mis en œuvre au bénéfice de certains salariés en France. Ces attributions sont également soumises à des conditions de présence et de performance et la charge IFRS 2 est donc calculée en prenant en compte ces facteurs ainsi que le mode de débouclage des plans (versement en numéraire). En effet, en application d'IFRS 2, lorsque le dénouement de l'instrument est réalisé par remise de numéraire, alors la valeur des instruments attribués est estimée à la date d'attribution dans un premier temps, puis réestimée à chaque clôture et la charge ajustée en conséquence au prorata des droits acquis à la clôture considérée. La charge est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

Capitaux propres

- *Primes et réserve légale*

Les primes liées au capital de la société mère Compagnie de Saint-Gobain, qui représentent la partie des apports purs et simples non comprise dans le capital social, ainsi que la réserve légale qui correspond à une fraction cumulée du bénéfice net annuel de la société mère, figurent dans le poste « primes et réserve légale ».

- *Réserves et résultat consolidé*

Les réserves et résultat consolidé correspondent à la part revenant au Groupe dans les résultats consolidés accumulés de toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation, nets des distributions.

- *Actions propres*

Les actions propres sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats nets de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Les achats à terme d'actions propres sont traités de la même manière : dès lors que l'achat à terme porte sur un nombre fixe d'actions à un cours figé, ce montant est enregistré dans les autres passifs en contrepartie d'une diminution des capitaux propres, dans le poste « réserves et résultat consolidé ».

Autres provisions et passifs courants et non courants

- *Provisions pour autres passifs*

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement du Groupe.

Les provisions pour autres passifs significatives dont les dates de paiement peuvent être anticipées font l'objet d'une actualisation.

- *Dettes sur investissements*

Les dettes sur investissements sont constituées des engagements d'achats de titres de participation aux actionnaires minoritaires et des dettes sur acquisition de titres de sociétés du Groupe, comprenant notamment des compléments de prix. Ces dettes sont revues périodiquement et lorsqu'elles concernent des puts sur minoritaires, leurs variations ultérieures sont enregistrées en contrepartie des capitaux propres.

ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu, ou en fonction du pourcentage d'avancement du service rendu.

Concernant les contrats de construction, les sociétés du Groupe comptabilisent leurs chantiers selon la méthode de l'avancement. Quand le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, le produit et les coûts sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture du bilan. Lorsque le résultat d'un contrat de construction ne peut pas être estimé de façon fiable, le revenu est comptabilisé à hauteur des coûts encourus s'il est probable que ces coûts seront recouverts. Enfin, lorsqu'il est probable que le total des coûts sera supérieur au total des produits, la perte attendue est comptabilisée immédiatement.

La part des contrats de construction dans le chiffre d'affaires n'est pas significative au niveau du Groupe.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation mesure la performance des activités des Pôles. C'est l'indicateur principal de gestion utilisé en interne et en externe depuis de nombreuses années. Les profits et pertes de change et variations de juste valeur des instruments de couverture non qualifiés relatifs à des éléments d'exploitation sont enregistrés en résultat d'exploitation. La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence dont l'activité est dans le prolongement de celle du Groupe est également enregistrée en résultat d'exploitation.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement les dotations nettes aux provisions pour litiges et environnement, les résultats de réalisations et dépréciations d'actifs, les charges de restructuration supportées à l'occasion de cessions ou d'arrêts d'activités ainsi que les charges relatives aux dispositions prises en faveur du personnel visé par des mesures d'ajustement d'effectifs.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et des charges autres que le résultat financier, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence non opérationnelles et les impôts sur les résultats.

Résultat financier

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie, le coût net financier des retraites après prise en compte du rendement des fonds et les autres charges et produits financiers (notamment les pertes et profits de change et les commissions bancaires).

Impôts sur les résultats

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon l'approche bilancielle à partir des différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs figurant au bilan. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et dépréciés en cas de risque de non recouvrement. Concernant les impôts différés actifs sur déficits reportables, le Groupe réalise une approche multicritères qui prend en compte l'horizon de récupération en se basant sur le plan stratégique mais également en tenant compte de la stratégie de récupération à long terme des déficits de chaque pays.

Aucun passif d'impôts différés n'est constaté sur les réserves distribuables lorsqu'il est prévu que ces réserves restent détenues de manière permanente par les filiales.

Pour les participations dans les filiales, un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres et leur valeur fiscale, lorsqu'il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés en capitaux propres.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé sur la base du résultat net ajusté (note 26) en prenant en compte, dans le nombre moyen d'actions en circulation, la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants (plan d'options sur actions et obligations convertibles en actions). Pour les options, la méthode utilisée est celle du « rachat d'actions » selon laquelle, les fonds qui seront recueillis lors de l'exercice ou de l'achat des actions sont affectés en priorité aux achats d'actions au prix de marché.

Résultat net courant

Le résultat net courant correspond au résultat après impôts et intérêts minoritaires diminué des plus ou moins-values de cession, des dépréciations d'actifs, des provisions non récurrentes significatives et des impôts et intérêts minoritaires afférents.

Son calcul est explicité en note 25.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation correspond au résultat d'exploitation majoré des dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles.

Son calcul est explicité en note 25.

Retour sur capitaux employés

Le retour sur capitaux employés ou ROCE est l'expression en pourcentage du rapport entre le résultat d'exploitation de l'exercice annualisé après correction des variations du périmètre de consolidation, rapporté aux actifs à la clôture de l'exercice, qui incluent : les immobilisations corporelles nettes, le besoin en fonds de roulement, les écarts d'acquisition nets, les autres immobilisations incorporelles, et qui excluent les impôts différés sur les marques et terrains non amortissables.

Marge brute d'autofinancement

La marge brute d'autofinancement correspond à la trésorerie nette dégagée par les opérations de l'exercice à l'exclusion de celle provenant des variations du besoin en fonds de roulement, des variations d'impôts courants, des flux de provisions pour autres passifs et des flux de provisions pour impôts différés. Les dotations aux provisions non récurrentes significatives ont été retraitées pour la détermination de la marge brute d'autofinancement.

Le calcul de la marge brute d'autofinancement est explicité en note 25.

Marge brute d'autofinancement hors impôts sur résultat de cession et provisions non récurrentes

La marge brute d'autofinancement hors impôts sur résultat de cession et provisions non récurrentes correspond à la marge brute d'autofinancement diminuée de l'impôt sur cession et sur provisions non récurrentes.

Son calcul est explicité en note 25.

INFORMATIONS SECTORIELLES

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle suit l'organisation interne du Groupe telle que présentée à la Direction Générale. Le Groupe a choisi de présenter les informations par Pôles et Activités et aucun regroupement supplémentaire n'a été réalisé par rapport au *reporting* interne. Les secteurs opérationnels définis sont homogènes avec ceux des exercices précédents.

NOTE 2 – EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION**Evolution du nombre de sociétés consolidées**

	France	Etranger	Total
Sociétés contrôlées			
1 ^{er} janvier 2014 publié	162	684	846
1 ^{er} janvier 2014 retraité IFRS 10 et 11	163	685	848
Nouvelles sociétés consolidées	1	25	26
Sociétés absorbées	(3)	(66)	(69)
Sociétés sorties du périmètre	(1)	(7)	(8)
Changement de méthode de consolidation		6	6
31 décembre 2014	160	643	803
Sociétés mises en équivalence			
1 ^{er} janvier 2014 publié	4	68	72
1 ^{er} janvier 2014 retraité IFRS 10 et 11	6	90	96
Nouvelles sociétés consolidées		7	7
Sociétés absorbées		(4)	(4)
Sociétés sorties du périmètre	(1)	(3)	(4)
Changement de méthode de consolidation		(6)	(6)
31 décembre 2014	5	84	89
Total au 1^{er} janvier 2014	169	775	944
Total au 31 décembre 2014	165	727	892

Variations significatives de périmètre**Exercice 2014**

Le 8 décembre 2014, le Groupe Saint-Gobain a annoncé le projet d'acquisition du contrôle de Sika, leader mondial de la chimie de la construction. Le projet consiste en l'acquisition par le Groupe de la holding Schenker Winkler Holding AG qui détient 16,1% du capital et 52,4% des droits de vote de Sika. La réalisation de cette opération est soumise à l'autorisation des autorités de la concurrence compétentes et est envisagée au plus tard au second semestre 2015. Conformément à la politique de couverture des risques de change du Groupe, le montant de 2,75 milliards de francs suisses a été couvert en euros.

Suite à l'autorisation donnée par le Conseil d'administration, le Groupe a également annoncé le 8 décembre 2014 le projet de lancement d'un processus concurrentiel de mise en vente du Pôle Conditionnement. Au 31 décembre 2014, aucun plan de cession n'ayant débuté, le projet de cession du Pôle Conditionnement ne répond pas aux critères de classement en «groupe d'actifs détenus en vue de la vente» selon la définition d'IFRS 5. Le Groupe Saint-Gobain s'est organisé sur le premier trimestre 2015 afin de disposer des éléments nécessaires au lancement de la cession active de cette activité. Le processus formel et concurrentiel sera lancé début mars 2015 avec pour objectif de trouver, après consultation des instances représentatives du personnel, un accord avec un acheteur avant l'été 2015.

Le 17 janvier 2013, la Compagnie de Saint-Gobain a signé avec Ardagh un accord pour la cession de Verallia North America (Saint-Gobain Containers, Inc. et filiales) qui s'est conclu le 11 avril 2014 par la cession effective de l'intégralité des actions de Verallia North America au groupe Ardagh sur la base d'une valeur d'entreprise de 1 694 millions de dollars américain (1 275 millions d'euros). Saint-Gobain, Ardagh et le Pension Benefit Guaranty Corporation (PCBG) sont par ailleurs parvenus à un accord transactionnel concernant le financement des plans de retraite à prestations définies des salariés de Saint-Gobain Containers, Inc. Au 31

décembre 2013, les actifs et passifs de Verallia North America (Saint-Gobain Containers, Inc. et filiales) étaient classés sur les postes actifs et passifs détenus en vue de la vente du bilan consolidé, conformément à la norme IFRS 5.

Exercice 2013

Le 19 décembre 2013, le Groupe Saint-Gobain a signé un accord portant sur la cession de son métier de revêtements en fibre-ciment aux Etats-Unis à Plycem USA, filiale du groupe mexicain Elementia. L'activité fibre-ciment fait partie de la division Produits d'Extérieur de Saint-Gobain au sein du Pôle Produits pour la Construction (PPC). Elle fabrique et commercialise des revêtements, parements et accessoires en fibre-ciment pour les marchés de la construction résidentielle et commerciale aux Etats-Unis et au Canada. Cette opération a été finalisée début 2014.

Le 7 mars 2013, le Groupe Saint-Gobain a signé un accord portant sur la cession de son activité américaine PVC « Tuyaux & Fondations » à North American Pipe Corporation, filiale du groupe Westlake Chemical Corporation. La cession a été finalisée au 1^{er} mai 2013 après autorisation des autorités de la concurrence compétentes.

Impacts sur le bilan consolidé

En 2014, l'impact des changements de périmètre et du mode de consolidation sur les postes du bilan se présente comme suit :

	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Total
<i>(en millions d'euros)</i>			
Impact sur les postes d'actif			
Actif non courant	141	(84)	57
Stocks	30	(47)	(17)
Créances clients	17	(44)	(27)
Autres actifs courants hors disponibilités	9	(982)	(973)
	197	(1 157)	(960)
Impact sur les postes du passif			
Capitaux propres et intérêts minoritaires	20	396	416
Provisions pour retraites et avantages au personnel	1	(9)	(8)
Passifs à long terme	23	(12)	11
Dettes fournisseurs	10	(16)	(6)
Autres dettes et passifs court terme	13	(482)	(469)
	67	(123)	(56)
Valeur d'entreprise des sociétés consolidées acquises / cédées (a)	130	(1 034)	(904)
Impact sur les postes d'endettement net du Groupe*			
Impact sur les disponibilités et équivalents de trésorerie	(9)	5	(4)
Impact sur l'endettement net hors disponibilités (b)	70	(156)	(86)
	61	(151)	(90)
Acquisitions / cessions de titres de sociétés consolidées nettes de la trésorerie acquise / cédée (a) - (b)	60	(878)	(818)

NOTE 3 – IMPACTS DES NOUVELLES NORMES ET INTERPRETATION

Impacts de la première application des normes IFRS 10 « états consolidés » et IFRS 11 « partenariats »

Les normes IFRS 10 et 11 relatives à la consolidation et aux partenariats sont d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2014, avec application rétrospective aux exercices présentés. La mise en œuvre de ces normes a conduit le Groupe à analyser son périmètre et a entraîné le changement de mode de consolidation de la plupart des entités consolidées par intégration proportionnelle qui sont désormais consolidées en mise en équivalence. Ce changement explique l'augmentation de 168 millions d'euros du poste « titres mis en équivalence » dans les retraitements du bilan 2013.

Dans le contexte de la mise en place d'IFRS 11, le Groupe a modifié le classement des contributions des mises en équivalence dans le compte de résultat. Le résultat des sociétés mises en équivalence dont l'activité est le prolongement de l'activité du Groupe est présenté sur la ligne « quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles » et sur la ligne « quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence non opérationnelles » pour les autres.

Impacts de la première application de la norme IFRS 12 « informations sur les participations dans d'autres entités »

Les intérêts non contrôlants ne présentent pas une part significative des états financiers consolidés du Groupe au cours des exercices 2014 et 2013.

Impacts de la première application de l'interprétation IFRIC 21 « droits ou taxes »

L'IASB a publié le 20 mai 2013 une nouvelle interprétation relative au traitement des taxes prélevées par une autorité publique. Cette interprétation a été adoptée par l'Union Européenne le 13 juin 2014 pour une application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 17 juin 2014.

Le Groupe a décidé d'appliquer cette recommandation par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2014. L'impact réside essentiellement en une allocation différente de la charge lors des clôtures intermédiaires. En effet, la prise en compte stricte de la date d'exigibilité des taxes entraîne la comptabilisation intégrale des charges à cette date au lieu de l'étaler sur l'exercice. Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été retraités afin de permettre la comparaison.

Les impacts des nouvelles normes et interprétation sont résumés ci-après :

▪ *Impacts sur le bilan consolidé*

Le bilan au 31 décembre 2013 a été retraité de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc 2013 publié	Impact IFRS 10 et 11	Impact IFRIC 21	31 déc 2013 retraité
ACTIF				
Ecarts d'acquisition	10 413	(12)	0	10 401
Autres immobilisations incorporelles	3 131	(3)	0	3 128
Immobilisations corporelles	12 635	(197)	0	12 438
Titres mis en équivalence	216	168	0	384
Impôts différés actifs	1 125	0	0	1 125
Autres actifs non courants	407	47	0	454
Actif courant	17 799	(114)	0	17 685
Total de l'actif	45 726	(111)	0	45 615
PASSIF				
Capitaux propres du Groupe	17 526	0	16	17 542
Intérêts minoritaires	344	1	0	345
Dettes financières à long terme	9 395	(33)	0	9 362
Provisions pour retraites et avantages au personnel	2 785	(2)	0	2 783
Impôts différés passifs	712	(6)	9	715
Autres passifs non courants	2 189	(4)	0	2 185
Dettes courantes	12 775	(67)	(25)	12 683
Total du passif	45 726	(111)	0	45 615

▪ *Impacts sur le compte de résultat consolidé*

La synthèse des impacts sur le compte de résultat consolidé de l'exercice 2013 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013 publié	Impact IFRS 10 et 11	Impact IFRIC 21	Exercice 2013 retraité
Chiffre d'affaires et produits accessoires	42 025	(264)		41 761
Résultat d'exploitation	2 764	(10)		2 754
Résultat opérationnel	1 891	(8)		1 883
Résultat financier	(795)	5	0	(790)
Résultat net de l'ensemble consolidé	631	1		632
Résultat net part du Groupe	595	0	0	595
Part revenant aux intérêts minoritaires	36	1	0	37

▪ *Impacts sur l'état des produits et charges comptabilisés*

La synthèse des impacts sur l'état des produits et charges comptabilisés de l'exercice 2013 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013 publié	Impact IFRS 10 et 11	Impact IFRIC 21	Exercice 2013 retraité
Résultat net de l'ensemble consolidé	631	1	0	632
<i>Eléments recyclables en résultat</i>				
Ecart de conversion	(1 018)	0	0	(1 018)
Variation de juste valeur	22	0	0	22
Impôts sur les éléments recyclables en résultat	(28)	0	0	(28)
<i>Eléments non recyclables en résultat</i>				
Variation des écarts actuariels	696	0	0	696
Impôts sur les éléments non recyclables en résultat	(260)	0	0	(260)
Total produits et charges reconnus directement en capitaux propres	(588)	0	0	(588)
Total des produits et charges de la période	43	1	0	44
Part du Groupe	67	0	0	67
Part des intérêts minoritaires	(24)	1	0	(23)

▪ *Impacts sur le tableau consolidé des flux de trésorerie*

La synthèse des impacts sur le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice 2013 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013 publié	Impact IFRS 10 et 11	Impact IFRIC 21	Exercice 2013 retraité
Résultat net part du Groupe	595	0	0	595
Autres éléments du résultat	1 865	(17)	0	1 848
Variation du besoin en fond de roulement	(121)	3	0	(118)
Variation des provisions pour autres passifs et des impôts différés	(153)	(1)	0	(154)
Trésorerie provenant de l'activité	2 186	(15)	0	2 171
Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations d'investissement et désinvestissement	(1 231)	16	0	(1 215)
Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations de financement	(664)	(18)	0	(682)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	291	(17)	0	274
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie	(80)	5	0	(75)
Incidence des variations de juste valeur sur la trésorerie	0	0	0	0
Disponibilités et équivalents de trésorerie classés en actifs détenus en vue de la vente	1	0	0	1
Disponibilités et équivalents de trésorerie en début de période	4 179	(29)	0	4 150
Disponibilités et équivalents de trésorerie en fin de période	4 391	(41)	0	4 350

NOTE 4 – ECARTS D’ACQUISITION

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013 retraité
Au 1^{er} janvier		
Valeur brute	11 403	11 750
Dépréciations cumulées	(1 002)	(829)
Valeur nette	10 401	10 921
Variations		
Evolution du périmètre	43	12
Transfert en actifs détenus en vue de la vente	0	8
Dépréciations	(360)	(216)
Ecarts de conversion	378	(324)
Total des variations de la période	61	(520)
Au 31 décembre		
Valeur brute	11 899	11 403
Dépréciations cumulées	(1 437)	(1 002)
Valeur nette	10 462	10 401

En 2014, la variation des écarts d’acquisition s’explique principalement par les dépréciations constatées dans les Pôles Produits pour la Construction et Distribution Bâtiment et par les écarts de conversion. En 2013, la variation des écarts d’acquisition s’expliquait principalement par les dépréciations des écarts d’acquisitions dans le Pôle Distribution Bâtiment et par les écarts de conversion.

Les valeurs nettes des écarts d’acquisition sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Vitrage	261	248
Matériaux Haute Performance	1 434	1 285
Produits Pour la Construction	5 770	5 674
Distribution Bâtiment	2 942	3 135
Conditionnement	55	59
Total	10 462	10 401

Les principaux écarts d’acquisition se situent dans le Pôle Produits Pour la Construction et concernent principalement les activités du Gypse (3 356 millions d’euros au 31 décembre 2014) et des Mortiers Industriels (1 915 millions d’euros au 31 décembre 2014) et dans les métiers du Pôle Distribution Bâtiment notamment au Royaume-Uni, en France et en Scandinavie. La ventilation des écarts d’acquisitions et des marques non amortissables par Pôle figure dans les tableaux d’informations sectorielles en note 32.

Test de dépréciation des écarts d'acquisition

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

Au 1^{er} semestre 2014, les dépréciations constatées pour 253 millions d'euros sont liées aux plans de restructuration lancés au cours de la période, principalement dans le Vitrage en Europe, la Canalisation en Chine et en Espagne, ainsi qu'à la dépréciation d'écarts d'acquisition principalement dans le Pôle Distribution Bâtiment aux Etats-Unis (compte tenu des ventes en retrait) et en Espagne (compte tenu de la dégradation du marché de la construction). Les tests réalisés au second semestre 2014 ont conduit à une dépréciation complémentaire des écarts d'acquisition de 107 millions d'euros, essentiellement liée aux difficultés persistantes sur le marché de l'aménagement de l'habitat en France qui a conduit à enregistrer une dépréciation complémentaire de goodwill net résiduel de 99 millions d'euros et une dépréciation de 136 millions d'euros sur les marques non amortissables sur Lapeyre Europe.

La ventilation des dépréciations d'actifs par Pôle pour les exercices 2014 et 2013 est indiquée dans les tableaux d'informations sectorielles en note 32.

Différentes hypothèses mesurant la sensibilité de la méthode sont systématiquement testées sur ces paramètres :

- variation du taux d'actualisation des flux de trésorerie de +/- 0,5% ;
- variation du taux de croissance annuel moyen des flux de trésorerie projetés à l'infini de +/- 0,5% ;
- variation du taux du résultat d'exploitation de -1 point pour les activités industrielles et de -0,5 point pour les activités de distribution.

Au 31 décembre 2014, une variation défavorable de +0,5% dans le taux d'actualisation pour toutes les UGT aurait engendré une dépréciation complémentaire des actifs incorporels du Groupe d'environ 98 millions d'euros. Par ailleurs, l'impact d'une variation défavorable de -0,5% dans le taux de croissance annuel moyen des flux de trésorerie projetés à l'infini dans toutes les UGT aurait entraîné une dépréciation complémentaire des actifs incorporels d'environ 83 millions d'euros. L'impact d'une variation défavorable de -1 point du taux de résultat d'exploitation pour toutes les UGT industrielles aurait engendré une dépréciation complémentaire des actifs incorporels du Groupe d'environ 29 millions d'euros et la variation de -0,5 point du taux pour les activités de distribution aurait engendré une dépréciation complémentaire de 80 millions d'euros.

	Incidence d'une variation			
	de +0,5% sur le taux d'actualisation	de -0,5% sur le taux de croissance	de -1 point sur le taux de résultat d'exploitation	de -0,5 point sur le taux de résultat d'exploitation
<i>(en millions d'euros)</i>				
Vitrage*	(28)	(24)	(29)	(21)
Matériaux Haute Performance				
Produits Pour la Construction				
Distribution Bâtiment	(70)	(59)		(59)
Conditionnement				
Total	(98)	(83)	(29)	(80)

* les 21 millions d'euros correspondent uniquement à l'activité distribution du Vitrage (Glassolutions).

NOTE 5 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Brevets	Marques non amortis-sables	Logiciels	Frais de développement	Autres	Total immobili-sations incorporelles
<i>(en millions d'euros)</i>						
Au 1^{er} janvier 2013 retraité						
Valeur brute	140	2 806	869	118	338	4 271
Amortissements et dépréciations cumulés	(112)		(715)	(65)	(186)	(1 078)
Valeur nette	28	2 806	154	53	152	3 193
Variations						
Evolution du périmètre et reclassements	1	(1)	6	(4)	(15)	(13)
Transfert des actifs détenus en vue de la vente	0	0	2	0	0	2
Acquisitions	3		55	22	22	102
Cessions	0		(1)	0	(2)	(3)
Ecarts de conversion	(1)	(39)	(7)	(1)	(6)	(54)
Dotations aux amortissements et dépréciations	(4)		(64)	(20)	(11)	(99)
Total des variations de la période	(1)	(40)	(9)	(3)	(12)	(65)
Au 31 décembre 2013 retraité						
Valeur brute	139	2 766	889	127	315	4 236
Amortissements et dépréciations cumulés	(112)		(744)	(77)	(175)	(1 108)
Valeur nette	27	2 766	145	50	140	3 128
Variations						
Evolution du périmètre et reclassements	0		2	1	11	14
Acquisitions	0		88	13	30	131
Cessions	0		(1)	(1)	(1)	(3)
Ecarts de conversion	1	54		2	7	64
Dotations aux amortissements et dépréciations	(4)	(145)	(60)	(25)	(15)	(249)
Total des variations de la période	(3)	(91)	29	(10)	32	(43)
Au 31 décembre 2014						
Valeur brute	149	2 821	969	121	365	4 425
Amortissements et dépréciations cumulés	(125)	(146)	(795)	(81)	(193)	(1 340)
Valeur nette	24	2 675	174	40	172	3 085

Les autres immobilisations incorporelles comprennent notamment des marques industrielles amortissables pour un montant global de 48 millions d'euros à fin 2014 (47 millions d'euros à fin 2013).

NOTE 6 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et carrières	Constructions	Matériels et outillages	Immobilisa- tions en cours	Total immo- bilisations corporelles
<i>(en millions d'euros)</i>					
Au 1^{er} janvier 2013 retraité					
Valeur brute	2 496	8 655	21 115	1 431	33 697
Amortissements et dépréciations cumulés	(451)	(4 682)	(14 953)	(100)	(20 186)
Valeur nette	2 045	3 973	6 162	1 331	13 511
Variations					
Evolution du périmètre et autres variations	17	(24)	20	(15)	(2)
Transfert des actifs détenus en vue de la vente	1	4	(61)	(1)	(57)
Acquisitions	17	49	258	993	1 317
Cessions	(42)	(63)	(31)	(16)	(152)
Ecarts de conversion	(69)	(157)	(303)	(86)	(615)
Dotation aux amortissements et dépréciations	(35)	(330)	(1 192)	(7)	(1 564)
Transferts		231	910	(1 141)	0
Total des variations de la période	(111)	(290)	(399)	(273)	(1 073)
Au 31 décembre 2013 retraité					
Valeur brute	2 392	8 489	20 900	1 113	32 894
Amortissements et dépréciations cumulés	(458)	(4 806)	(15 137)	(55)	(20 456)
Valeur nette	1 934	3 683	5 763	1 058	12 438
Variations					
Evolution du périmètre et autres variations	42	51	76	(4)	165
Acquisitions	31	86	300	1 020	1 437
Cessions	(29)	(25)	(43)	(7)	(104)
Ecarts de conversion	40	70	101	33	244
Dotation aux amortissements et dépréciations	(32)	(336)	(1 149)	(6)	(1 523)
Transferts		227	804	(1 031)	0
Total des variations de la période	52	73	89	5	219
Au 31 décembre 2014					
Valeur brute	2 476	8 806	21 413	1 114	33 809
Amortissements et dépréciations cumulés	(490)	(5 050)	(15 561)	(51)	(21 152)
Valeur nette	1 986	3 756	5 852	1 063	12 657

En 2014, les autres variations d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 12 millions d'euros (18 millions d'euros au 31 décembre 2013) correspondant aux nouveaux contrats de location-financement non inclus dans le tableau des flux de trésorerie conformément à la norme IAS 7. A la clôture de l'exercice, le montant total des immobilisations en location-financement s'élève à 72 millions d'euros (77 millions d'euros en 2013), voir note 27.

NOTE 7 – TITRES MIS EN EQUIVALENCE

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013 retraité
Au 1^{er} janvier		
Part du Groupe dans les entreprises associées et coentreprises	338	320
Ecarts d'acquisition	46	50
Titres mis en équivalence	384	370
Variations		
Evolution du périmètre et acquisitions	(22)	18
Ecarts de conversion	(2)	(33)
Transferts, augmentations de capital et autres mouvements	(4)	27
Dividendes payés	(16)	(20)
Quote-part du Groupe dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	46	22
Total des variations de la période	2	14
Au 31 décembre		
Part du Groupe dans les entreprises associées et coentreprises	355	338
Ecarts d'acquisition	31	46
Titres mis en équivalence	386	384

Les principaux agrégats financiers des sociétés comptabilisées par mise en équivalence sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2014		Exercice 2013 retraité	
	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises
Chiffre d'affaires et produits accessoires	797	678	855	717
Résultat net	31	76	34	27
Capitaux propres	623	359	603	403
Total des actifs et des passifs	1 145	579	1 110	804

NOTE 8 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS

	Titres disponibles à la vente et autres titres	Prêts, dépôts et cautions	Actifs nets de retraites	Total des autres actifs non courants
<i>(en millions d'euros)</i>				
Au 1^{er} janvier 2013 retraité				
Valeur brute	59	311	57	427
Provisions pour dépréciation	(18)	(5)		(23)
Valeur nette	41	306	57	404
Variations				
Evolution du périmètre	(16)	2		(14)
Augmentations / (diminutions)	37	17	21	75
Dotations/reprises des provisions pour dépréciation	0	1		1
Ecart de conversion	(2)	(21)	(1)	(24)
Transferts et autres mouvements	(2)	14		12
Total des variations de la période	17	13	20	50
Au 31 décembre 2013 retraité				
Valeur brute	74	325	77	476
Provisions pour dépréciation	(16)	(6)		(22)
Valeur nette	58	319	77	454
Variations				
Evolution du périmètre	(32)	(94)		(126)
Augmentations / (diminutions)	26	90	55	171
Dotations/reprises des provisions pour dépréciation	0	(1)		(1)
Ecart de conversion	0	3	5	8
Transferts et autres mouvements	0	140		140
Total des variations de la période	(6)	138	60	192
Au 31 décembre 2014				
Valeur brute	66	462	137	665
Provisions pour dépréciation	(14)	(5)		(19)
Valeur nette	52	457	137	646

En 2014, la variation des « transferts et autres mouvements » des prêts, dépôts et cautions est essentiellement liée au reclassement pour la part long terme du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) et du Crédit Impôt Recherche (CIR). La part court terme est classée dans les autres créances courantes.

Comme explicité en note 1, les titres disponibles à la vente et autres titres sont valorisés à la juste valeur.

NOTE 9 – STOCKS

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013 retraité
Valeur brute		
Matières premières	1 483	1 397
En-cours de production	261	247
Produits finis	4 983	4 791
Valeur brute des stocks	6 727	6 435
Provisions pour dépréciation		
Matières premières	(153)	(143)
En-cours de production	(10)	(9)
Produits finis	(272)	(330)
Provisions pour dépréciation des stocks	(435)	(482)
Valeur nette des stocks	6 292	5 953

Le coût des produits vendus au cours de l'exercice 2014 s'élève à 31 075 millions d'euros (31 795 millions d'euros en 2013).

Les dépréciations de stocks comptabilisées en charges de l'exercice 2014 s'élèvent à 168 millions d'euros (158 millions d'euros en 2013). Les reprises de dépréciations, résultant d'une augmentation de la valeur nette de réalisation des stocks, ont été comptabilisées en diminution des charges de la période pour un montant de 132 millions d'euros en 2014 (123 millions d'euros en 2013).

NOTE 10 – CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013 retraité
Valeur brute	5 393	5 357
Provisions pour dépréciation	(470)	(500)
Créances clients	4 923	4 857
Avances versées aux fournisseurs	537	547
Créances sociales	26	21
Créances fiscales d'exploitation (hors impôts sur les sociétés)	367	349
Créances diverses	431	402
dont :		
France	95	96
Autres pays d'Europe Occidentale	148	149
Amérique du Nord	13	15
Pays émergents et Asie	175	142
Provisions pour dépréciation des autres créances	(5)	(4)
Autres créances	1 356	1 315

En 2014, la variation des provisions pour dépréciation des créances clients s'explique principalement par des dotations aux provisions de 103 millions d'euros (125 millions d'euros en 2013) et des reprises de provisions (que les créances aient été recouvrées ou non) de 135 millions d'euros (102 millions d'euros en 2013). Les pertes sur créances clients irrécouvrables s'élèvent à 82 millions d'euros (83 millions d'euros en 2013).

Le montant des créances clients nettes en dépassement d'échéance s'élevait à 932 millions d'euros (après 426 millions de dépréciations des créances clients) fin 2013 et 968 millions d'euros (après 393 millions de dépréciations des créances clients) à fin 2014. La part de ces créances clients à plus de 3 mois représente 235 millions d'euros en 2014 contre 208 millions d'euros en 2013.

NOTE 11 – CAPITAUX PROPRES

Nombre d'actions composant le capital social

Au 31 décembre 2014, le nombre d'actions composant le capital social de la Compagnie de Saint-Gobain est de 561 895 566 actions au nominal de 4 euros (555 176 790 actions au 31 décembre 2013). Au 31 décembre 2014, le capital est composé d'une seule classe d'actions.

Au cours de l'année 2014, 4 303 388 actions ont été créées au titre du Plan d'Epargne du Groupe de 2014 au prix de 33,89 euros, soit un total de 145 millions d'euros.

Actions propres

Les titres Saint-Gobain détenus ou contrôlés par la Compagnie de Saint-Gobain et Saint-Gobain Corporation sont classés sur une ligne distincte des capitaux propres intitulée "actions propres" et valorisés à leur coût d'achat. Le nombre d'actions propres s'élève à 1 509 600 et à 3 759 173 respectivement aux 31 décembre 2014 et 2013. En 2014, le Groupe a acquis 5 086 047 actions (1 799 334 actions en 2013) directement sur le marché. Le nombre d'actions vendues en 2014 s'est élevé à 1 235 620 contre 2 731 226 en 2013. Enfin, 6 100 000 actions ont été annulées en 2014 et aucune en 2013.

Le contrat de liquidité avec EXANE BNP PARIBAS signé le 16 novembre 2007 a été reconduit en 2014 et 2013. Par ailleurs, pour les besoins d'un plan de rémunération mis en place en janvier 2008 au profit de certains salariés aux Etats-Unis, des titres de la Compagnie de Saint-Gobain sont détenues par un trust dont le trustee est Wachovia Bank, National Association. Ces actions sont traitées comme étant contrôlées par Saint-Gobain Corporation dans les comptes consolidés du Groupe.

NOTE 12 – PLANS D'OPTIONS SUR ACTIONS

La Compagnie de Saint-Gobain met en œuvre des plans d'options sur actions réservés à certaines catégories de personnel.

Le Conseil d'administration attribue des options donnant aux bénéficiaires la possibilité d'obtenir des actions Saint-Gobain à un prix calculé sur la base du cours moyen de l'action lors des 20 séances de bourse précédant leur attribution. Depuis 1999, aucun rabais n'est accordé par rapport au cours moyen.

Le délai minimum à respecter avant de lever les options qui était de trois ans pour les non-résidents et de quatre ans pour les résidents fiscaux a été uniformément fixé à quatre ans à partir du plan de novembre 2007. Pendant ce délai, aucune des options reçues ne peut être exercée. Le délai maximum de levée des options est de dix ans à partir de la date d'attribution. Le bénéfice des options est perdu en cas de départ du Groupe, sauf décision exceptionnelle du Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain en accord avec le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance du Conseil d'administration.

Parmi les plans en vigueur au 31 décembre 2014, les plans de 2005 à 2007 et 2012 portent sur des options de souscription d'actions nouvelles. Pour les plans de 2008 à 2011 et en 2013 et 2014, le Conseil d'administration a décidé que la nature des options, options de souscription ou d'achat, serait déterminée par ses soins au plus tard la veille du début de la période d'exercice, étant précisé que les options qui seraient le cas échéant exercées avant qu'il n'ait statué sur leur nature, seraient des options de souscription. Le Conseil d'administration a statué que les plans 2008, 2009 et 2010 sont des plans d'options de souscription.

Jusqu'en 2008, l'exercice des options était soumis à une condition de performance pour certains bénéficiaires seulement. Les plans attribués depuis 2009 sont soumis pour toutes les catégories de bénéficiaires sans exception à une condition de performance.

Au titre du plan 2014, la valeur retenue comme assiette de la contribution sociale de 30%, pour les bénéficiaires appartenant aux sociétés françaises du Groupe, est de 2,58 euros par option octroyée.

Le nombre d'options non levées a évolué comme suit :

	Actions de 4 euros de nominal	Prix moyen d'exercice (en euros)
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2012	24 381 403	42,46
Options attribuées	247 250	38,80
Options exercées	(2 497 850)	31,26
Options caduques	(667 106)	32,26
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2013	21 463 697	44,05
Options attribuées	234 550	34,13
Options exercées	(718 204)	33,38
Options caduques*	(4 797 204)	38,41
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2014	16 182 839	46,04

* dont 3 679 814 options du plan d'option de souscription de 2004, non levées à expiration du plan le 17 novembre 2014, et 1 117 390 options du plan d'option de souscription 2010 devenues caduques suite à la non réalisation des conditions de performances.

Le montant enregistré en charges au cours de l'exercice 2014 s'élève à 2 millions d'euros (4 millions d'euros en 2013). La juste valeur des options attribuées en 2014 s'élève à 1 million d'euros.

Le tableau ci-après récapitule les données relatives aux plans d'options en vigueur au 31 décembre 2014, après prise en compte de la réalisation partielle des conditions de performance attachées à certains plans :

Date d'attribution	Options exerçables			Options non exerçables		Total options non levées	Nature des options
	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options	Durée pondérée contractuelle restante (en mois)	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options	Nombre d'options	
2005	41,34	4 006 958	11			4 006 958	Souscription
2006	52,52	4 306 454	23			4 306 454	Souscription
2007	64,72	3 403 171	35			3 403 171	Souscription
2008	25,88	2 382 465	47			2 382 465	Souscription
2009	36,34	909 341	59			909 341	Souscription
2010	35,19	0	71			0	Souscription
2011			83	31,22	459 650	459 650	Souscription ou achat*
2012			95	27,71	243 000	243 000	Souscription
2013			107	38,80	237 250	237 250	Souscription ou achat*
2014			119	34,13	234 550	234 550	Souscription ou achat*
Total		15 008 389			1 174 450	16 182 839	

* plans de 2011, 2013 et 2014 se référer au texte ci-dessus.

Au 31 décembre 2014, 15 008 389 options de souscription étaient exerçables à un prix moyen d'exercice de 47,09 euros et, 1 174 450 options au prix moyen d'exercice de 32,61 euros n'étaient pas encore arrivées au terme de la période d'acquisition.

NOTE 13 – PLAN D'EPARGNE GROUPE

Le Plan d'Epargne du Groupe (PEG) est ouvert à tous les salariés français ainsi qu'aux salariés de la plupart des autres pays où le Groupe est représenté. Une condition minimale d'ancienneté dans le Groupe de 3 mois est requise pour pouvoir bénéficier du PEG. Le prix d'exercice est celui fixé par le Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain sur délégation du Conseil d'administration. Il correspond à la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture de Bourse qui précèdent la décision.

En 2014, le Groupe a émis au titre du PEG 4 303 388 actions nouvelles (4 499 142 actions en 2013) de 4 euros de nominal réservées à ses salariés représentant une augmentation de capital de 145 millions d'euros (111 millions d'euros en 2013).

Selon les années, dans les pays qui satisfont aux exigences légales et fiscales, deux possibilités d'investissement sont proposées : le plan classique et le plan à effet de levier.

▪ Plans classiques

Dans les plans classiques, les employés investissent dans des actions Saint-Gobain à un cours préférentiel décoté de 20%. Ces actions ne peuvent être cédées par le salarié pendant une période incompressible de cinq ou dix années, sauf événements exceptionnels. La charge IFRS 2 mesurant l'avantage offert aux salariés, est donc évaluée par référence à la juste valeur d'une décote offerte sur des actions non cessibles. Le coût d'incessibilité pour le salarié est valorisé comme le coût d'une stratégie en deux étapes consistant dans un premier temps à vendre à terme les actions incessibles à cinq ans ou dix ans, et à acheter dans un deuxième temps un même nombre d'actions au comptant, en finançant cet achat par emprunt. Ce coût d'emprunt est fondé sur le taux que consentirait une banque à un particulier présentant un profil de risque moyen dans le cadre d'un prêt à la consommation avec un remboursement in fine sans affectation pour une durée de cinq ans ou dix ans (voir modalités de calcul du plan classique en note 1).

Le montant enregistré en charge en 2014 et en 2013 au titre des plans classiques est de zéro, net du coût d'incessibilité pour les salariés de 27 millions d'euros (20 millions d'euros en 2013).

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des plans classiques, les montants souscrits et les hypothèses de valorisation pour 2014 et 2013 :

	2014	2013
Caractéristiques des plans		
Date d'attribution	21 mars	25 mars
Maturité des plans (en années)	5 ou 10	5 ou 10
Prix de référence (en euros)	42,36	30,96
Prix de souscription (en euros)	33,89	24,77
Décote faciale (en %)	20,00%	20,00%
(a) Décote totale à la date d'attribution (en %)	19,29%	16,82%
Montant souscrit par les salariés (en millions d'euros)	145,8	111,4
Nombre total d'actions souscrites	4 303 388	4 499 142
Hypothèses de valorisation		
Taux de financement des salariés*	6,00%	5,80%
Taux d'intérêt sans risque à cinq ans	0,96%	0,89%
Taux de prêt ou d'emprunt des titres (repo)	0,41%	0,94%
(b) Incessibilité pour le participant au marché (en %)	22,20%	23,50%
Coût global pour le Groupe (en %) (a-b)	-2,91%	-6,68%

*Une baisse de 0,5 point du taux de financement du salarié n'aurait pas d'incidence sur la charge IFRS2 de 2014.

- *Plans à effet de levier*

Aucun plan à effet de levier n'a été mis en œuvre en 2014 et 2013.

NOTE 14 – PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS ET D'UNITES DE PERFORMANCE

Plans d'attribution d'actions

Des plans d'attribution d'actions assujettis à des conditions de performance ont été mis en œuvre à partir de 2009.

Au 31 décembre 2014, cinq plans d'attribution d'actions de performance sont en cours :

- Un plan d'attribution d'actions de performance à émettre au profit de certains cadres et dirigeants du Groupe en France et à l'étranger autorisé par le Conseil d'administration du 18 novembre 2010. L'attribution est assujettie à une condition de présence et à une condition de performance, qui a été partiellement réalisée. Ce plan porte sur 737 550 actions et il s'analyse comme suit :
 - pour les salariés éligibles du Groupe en France la période d'acquisition s'est achevée le 29 mars 2013 et les actions ont été livrées le 30 mars 2013 (nombre d'actions livrées, 185 905, auxquelles s'ajoutent 590 actions livrées par anticipation). 126 565 droits sont devenus caducs suite à prise en compte des conditions de performance et 12 000 droits sont devenus caducs suite à démission. La période d'acquisition est suivie d'une période de conservation de deux ans : sauf décès ou invalidité les actions reçues ne pourront être cédées qu'à compter du 31 mars 2015 ;
 - pour les salariés éligibles du Groupe en dehors de la France la période d'acquisition s'achèvera le 30 mars 2015 et les actions seront livrées le 31 mars 2015 (nombre potentiel d'actions à livrer 249 520, auxquelles s'ajoutent 700 actions livrées par anticipation). 143 320 droits sont devenus caducs suite à prise en compte des conditions de performance et 18 950 droits sont devenus caducs suite à démission. Les actions reçues seront immédiatement cessibles.
- Un plan d'attribution d'actions de performance à émettre au profit de certains cadres et dirigeants du Groupe en France et à l'étranger autorisé par le Conseil d'administration du 24 novembre 2011. L'attribution est assujettie à une condition de présence et à une condition de performance, qui a été partiellement réalisée. Ce plan porte sur 942 920 actions et il s'analyse comme suit :
 - pour les salariés éligibles du Groupe en France la période d'acquisition s'est achevée le 29 mars 2014 et les actions ont été livrées le 30 mars 2014 (nombre d'actions livrées, 172 682, auxquelles s'ajoutent 2 813 actions livrées par anticipation). 238 313 droits sont devenus caducs suite à prise en compte des conditions de performance et 1 752 droits sont devenus caducs suite à démission. La période d'acquisition est suivie d'une période de conservation de deux ans : sauf décès ou invalidité les actions reçues ne pourront être cédées qu'à compter du 31 mars 2016 ;
 - pour les salariés éligibles du Groupe en dehors de la France la période d'acquisition s'achèvera le 30 mars 2016 et les actions seront livrées le 31 mars 2016 (nombre potentiel d'actions à livrer 238 756, auxquelles s'ajoutent 170 actions livrées par anticipation). 279 634 droits sont devenus caducs suite à prise en compte des conditions de performance et 8 800 droits sont devenus caducs suite à démission. Les actions reçues seront immédiatement cessibles.
- Un plan d'attribution d'actions de performance existantes, au profit de certains cadres et dirigeants du Groupe à l'étranger, autorisé par le Conseil d'administration du 22 novembre 2012. L'attribution est assujettie à une condition de présence et à une condition de performance. Ce plan porte sur 542 370 actions de performance, dont 250 ont été livrées par anticipation. La période d'acquisition s'achèvera le 21 novembre 2016, et les actions seront livrées le 22 novembre 2016. Les actions reçues seront immédiatement cessibles.
- Un plan d'attribution d'actions de performance existantes, au profit de certains cadres et dirigeants du Groupe à l'étranger, autorisé par le Conseil d'administration du 21 novembre 2013. L'attribution est assujettie à une condition de présence et à une condition de performance. Ce plan porte sur 541 655 actions de performance. La

période d'acquisition s'achèvera le 20 novembre 2017, et les actions seront livrées le 21 novembre 2017. Les actions reçues seront immédiatement cessibles.

- Un plan d'attribution d'actions de performance existantes, au profit de certains cadres et dirigeants du Groupe à l'étranger, autorisé par le Conseil d'administration du 20 novembre 2014. L'attribution est assujettie à une condition de présence et à une condition de performance. Ce plan porte sur 530 240 actions de performance. La période d'acquisition s'achèvera le 19 novembre 2018, et les actions seront livrées le 20 novembre 2018. Les actions reçues seront immédiatement cessibles.

L'évolution du nombre total de droits à attribution d'actions de performance est donc la suivante :

	Nombre de droits
Nombre d'actions (droits en-cours) au 31 décembre 2012	2 665 846
Droits à actions de performance attribués en novembre 2013	541 655
Création/livraison d'actions	(188 055)
Droits devenus caduques ou annulés	(1 960)
Nombre d'actions (droits en-cours) au 31 décembre 2013	3 017 486
Droits à actions de performance attribués en novembre 2014	530 240
Création/livraison d'actions	(1 196 844)
Droits devenus caduques ou annulés	(248 591)
Nombre d'actions (droits en-cours) au 31 décembre 2014	2 102 291

Concernant les plans d'attribution d'actions de performance, leur juste valeur correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution, diminué de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition et, comme pour le Plan d'Epargne Groupe, d'un coût d'incessibilité relatif à la période de blocage de l'action de 4 ans. Ce dernier est estimé à environ 30% de la valeur de l'action. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits (2 ou 4 ans).

Le montant enregistré en charges en 2014 au titre de ces plans s'élève à 8 millions d'euros (10 millions d'euros en 2013).

Le tableau ci-dessous donne pour les cinq plans d'attribution d'actions de performance le calendrier prévisionnel de création/livraison des actions sous réserve des cas de déblocage anticipé par décès/invalidité et des conditions de présence et de performance restant à remplir :

Date d'attribution	Nombre de droits au 31 décembre 2014	Échéance de la période d'acquisition et de conservation des droits	Type d'actions
18 novembre 2010	249 520	fin mars 2015	à émettre
24 novembre 2011	238 756	fin mars 2016	à émettre
22 novembre 2012	542 120	fin novembre 2016	existantes
21 novembre 2013	541 655	fin novembre 2017	existantes
20 novembre 2014	530 240	fin novembre 2018	existantes
Total	2 102 291		

Plans d'attribution d'unités de performance

Des plans d'attribution d'unités de performance, assujettis à des conditions de présence et de performance ont été mis en œuvre en 2012, 2013 et 2014. Lesdits plans ne donneront pas lieu à émission d'actions nouvelles ou remise

d'actions existantes et donneront à leurs bénéficiaires la possibilité de recevoir à long terme une rémunération en espèce dont le montant sera déterminé par référence au cours de bourse de l'action Saint-Gobain.

Au 31 décembre 2014, trois plans d'attribution d'unités de performance sont en cours :

- Un plan de rémunération à long terme sous la forme d'unités de performance, au profit de certains cadres et dirigeants du Groupe en France, dont le principe a été approuvé par le Conseil d'administration du 22 novembre 2012. Ce plan porte sur 536 400 unités de performance, qui pourront être exercées du 22 novembre 2016 au 21 novembre 2022, sous réserve des conditions de présence et de performance. A fin 2014, 13 600 unités de performance ont été exercées par anticipation ;
- Un plan de rémunération à long terme sous la forme d'unités de performance, au profit de certains cadres et dirigeants du Groupe en France, dont le principe a été approuvé par le Conseil d'administration du 21 novembre 2013. Ce plan porte sur 588 535 unités de performance, qui pourront être exercées du 21 novembre 2017 au 20 novembre 2023, sous réserve des conditions de présence et de performance. A fin 2014, 16 500 unités de performance ont été exercées par anticipation ;
- Un plan de rémunération à long terme sous la forme d'unités de performance, au profit de certains cadres et dirigeants du Groupe en France, dont le principe a été approuvé par le Conseil d'administration du 20 novembre 2014. Ce plan porte sur 598 400 unités de performance, qui pourront être exercées du 20 novembre 2018 au 19 novembre 2024, sous réserve des conditions de présence et de performance.

Le montant enregistré en charges en 2014 au titre de ces plans s'élève à 8 millions d'euros (5 millions d'euros en 2013).

NOTE 15 – PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES AU PERSONNEL

Les provisions pour engagements de retraites et autres engagements sociaux sont constituées par :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013 retraité
Engagements de retraites	2 818	2 006
Indemnités de fin de carrière	371	295
Prévoyance des retraités	453	352
Total des provisions pour engagements de retraites et prévoyance des retraités	3 642	2 653
Couverture médicale	26	23
Incapacité de longue durée	19	18
Autres avantages à long terme	98	89
Provisions pour retraites et avantages au personnel	3 785	2 783

Le montant des engagements nets de retraites et prévoyance des retraités se décompose entre actif et passif de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013 retraité
Engagements provisionnés - passif	3 642	2 653
Engagements financés d'avance - actif	(137)	(77)
Engagements nets de retraites et prévoyance des retraités	3 505	2 576

La variation des engagements de retraites et prévoyance des retraités s'explique de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Engagements de retraites	Juste valeur des fonds	Autres	Engagements nets de retraites et prévoyance des retraités
Situation au 1^{er} janvier 2013 retraité	10 042	(6 790)	14	3 266
Variations				
Coût des services rendus	213			213
Coût financier / rendement des fonds *	396	(277)		119
Contributions aux fonds		(184)		(184)
Cotisations salariales		(11)		(11)
Ecarts actuariels et plafonnement de l'actif *	(595)	(107)	6	(696)
Variations de change	(292)	224	(1)	(69)
Prestations servies	(468)	376		(92)
Coût des services passés	(58)			(58)
Variations de périmètre				0
Réductions / liquidations	(31)			(31)
Variation des passifs détenus en vue de la vente	150	(31)		119
Total des variations de la période	(685)	(10)	5	(690)
Situation au 31 décembre 2013 retraité	9 357	(6 800)	19	2 576
Variations				
Coût des services rendus	177			177
Coût financier / rendement des fonds *	402	(303)		99
Contributions aux fonds		(192)		(192)
Cotisations salariales		(11)		(11)
Ecarts actuariels et plafonnement de l'actif *	1 716	(871)	(10)	835
Variations de change	613	(478)	(1)	134
Prestations servies	(439)	349		(90)
Coût des services passés	(2)			(2)
Variations de périmètre	(15)	7		(8)
Réductions / liquidations	(13)			(13)
Total des variations de la période	2 439	(1 499)	(11)	929
Situation au 31 décembre 2014	11 796	(8 299)	8	3 505

* Le rendement effectif des fonds en 2014 s'élève à +1 174 millions d'euros (+384 millions d'euros en 2013).

L'évaluation des engagements et des provisions pour retraites et prévoyance des retraités par grande zone géographique est détaillée dans les tableaux suivants :

31 décembre 2014	France	Autres pays d'Europe	Royaume-Uni	Amérique du Nord	Reste du monde	Total net
<i>(en millions d'euros)</i>						
Duration moyenne (en années)	14	16	19	13	10	16
Montant des engagements de retraites financés	566	2 616	4 481	2 771	134	10 568
Montant des engagements de retraites non financés	425	348		430	25	1 228
Juste valeur des fonds de retraites	(275)	(1 515)	(4 376)	(2 017)	(116)	(8 299)
Engagements supérieurs (inférieurs) aux fonds de retraites	716	1 449	105	1 184	43	3 497
Plafonnement de l'actif						8
Engagements nets de retraites et prévoyance des retraités						3 505
31 décembre 2013 retraité						
<i>(en millions d'euros)</i>						
Duration moyenne (en années)	13	15	19	13	9	16
Montant des engagements de retraites financés	476	2 126	3 568	2 085	122	8 377
Montant des engagements de retraites non financés	309	312		334	25	980
Juste valeur des fonds de retraites	(281)	(1 408)	(3 396)	(1 614)	(101)	(6 800)
Engagements supérieurs (inférieurs) aux fonds de retraites	504	1 030	172	805	46	2 557
Plafonnement de l'actif						19
Engagements nets de retraites et prévoyance des retraités						2 576

Description des régimes de retraites à prestations définies

Les principaux régimes à prestations définies du Groupe sont les suivants :

En France, outre les indemnités de fin de carrière, il existe trois régimes de retraites à prestations définies fondés sur le salaire de fin de carrière. Ces plans de retraites ont été fermés aux nouveaux salariés par les sociétés concernées entre 1969 et 1997. Par ailleurs un régime de retraite collectif à prestations définies répondant à l'article L.137-11 du Code de la Sécurité sociale a été mis en place à la Compagnie de Saint-Gobain à effet du 1^{er} mars 2012.

En Allemagne, les plans de retraites d'entreprises procurent des couvertures portant à la fois sur les droits de retraites, versés sous forme de pensions, et les prestations en cas de décès ou d'invalidité du salarié. Ces plans sont fermés aux nouveaux salariés depuis 1996.

Aux Pays-Bas, les plans de retraites complémentaires à prestations définies ont été plafonnés. Au-delà du plafond, ils deviennent des plans à cotisations définies.

Au Royaume-Uni, les plans de retraites procurent des couvertures portant à la fois sur des droits de retraites versés sous forme de pensions, des prestations en cas de décès du salarié et des prestations en cas d'incapacité permanente. Il s'agit de plans à prestations définies fondés sur une moyenne des derniers salaires. Ils sont fermés aux nouveaux salariés depuis 2001.

Aux Etats-Unis et au Canada, les plans de retraites sont des plans à prestations définies fondés sur le salaire de fin de carrière. Depuis le 1^{er} janvier 2001, les nouveaux salariés bénéficient d'un système de plan à cotisations définies.

Les provisions pour autres avantages à long terme, d'un montant de 143 millions d'euros au 31 décembre 2014 (130 millions d'euros au 31 décembre 2013), comprennent tous les autres avantages accordés aux salariés et regroupent principalement les médailles du travail en France, les primes de jubilé en Allemagne et les provisions pour avantages sociaux aux Etats-Unis. Ces indemnités font généralement l'objet d'un calcul actuariel selon les mêmes règles que les engagements de retraites.

Evaluation des engagements de retraites, d'indemnités de départ en retraites et de prévoyance des retraités

Les engagements de retraites, d'indemnités de départ à la retraite et de prévoyance des retraités font l'objet d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédits projetées (prise en compte de l'évolution des salaires jusqu'à la date de fin de carrière).

Les engagements de retraites et prévoyance des retraités s'élèvent à 11 796 millions d'euros au 31 décembre 2014 (9 357 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Fonds de retraites

Dans le cadre des régimes à prestations définies, des fonds de retraites ont été progressivement constitués par le versement de contributions, principalement aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne. Les contributions versées en 2014 par le Groupe à ces fonds s'élèvent à 192 millions d'euros (184 millions d'euros en 2013). Le rendement effectif des fonds en 2014 s'élève à +1 174 millions d'euros (+384 millions d'euros en 2013).

La juste valeur des fonds, qui s'élève à 8 299 millions d'euros au 31 décembre 2014 (6 800 millions d'euros en 2013), vient en déduction du montant de l'engagement évalué selon la méthode des salaires projetés pour la détermination de la provision pour retraites.

Les fonds sont principalement composés d'actions (33 %) et d'obligations (46 %). Les autres classes d'actifs qui composent les fonds représentent 21 %.

Les contributions aux fonds de retraites estimées pour 2015 pourraient s'élever à environ 180 millions d'euros.

Hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements et des fonds de retraites

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'augmentation de salaires tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe.

Les taux utilisés en 2014 dans les pays où les engagements du Groupe sont les plus significatifs sont les suivants :

<i>(en pourcentage)</i>	France	Autres pays d'Europe		Etats-Unis
		Zone Euro	Royaume-Uni	
Taux d'actualisation	1,90%	1,90%	3,55%	4,00%
Pourcentage d'augmentation des salaires	2,40%	2,00% à 2,60%	2,00%*	3,00%
Taux de rendement des fonds	1,90%	1,90%	3,55%	4,00%
Taux d'inflation	1,80%	1,80% à 2,00%	1,95%	2,00%

*Plafonnement des salaires de référence pour le calcul des droits.

Les taux utilisés en 2013 dans les pays où les engagements du Groupe sont les plus significatifs sont les suivants :

<i>(en pourcentage)</i>	France	Autres pays d'Europe		Etats-Unis
		Zone Euro	Royaume-Uni	
Taux d'actualisation	3,50%	3,50%	4,45%	4,75%
Pourcentage d'augmentation des salaires	2,50%	2,00% à 2,60%	2,00%*	3,00%
Taux de rendement des fonds	3,50%	3,50%	4,45%	4,75%
Taux d'inflation	1,90%	1,80% à 2,00%	2,25%	2,10%

*Plafonnement des salaires de référence pour le calcul des droits.

Les taux d'actualisation sont établis par zone ou pays sur la base de l'observation des taux obligataires au 31 décembre 2014.

Une diminution (augmentation) de 0,5% du taux d'actualisation engendrerait une augmentation (diminution) des engagements de l'ordre de 200 millions d'euros sur l'Amérique du Nord, 250 millions d'euros sur la zone Euro et 360 millions d'euros sur le Royaume-Uni. Une augmentation de l'inflation de 0,5% entraînerait de son côté une augmentation des engagements globaux de l'ordre de 500 millions d'euros.

Les hypothèses de mortalité, de rotation de personnel et de taux d'intérêt utilisées pour actualiser la valeur des engagements futurs au titre des avantages annexes sont les mêmes que celles retenues pour le calcul des retraites. Aux Etats-Unis, le taux de progression de la consommation médicale des retraités est fixé à 7,38% par an (une variation de 1% de ce taux entraînerait une augmentation de l'engagement de l'ordre de 60 millions d'euros).

Écarts actuariels

Le Groupe avait choisi d'appliquer dès 2006 l'option de la norme IAS 19 relative à l'imputation en capitaux propres des écarts actuariels et de la variation du plafonnement de l'actif (note 1). Les écarts actuariels résultent des changements d'hypothèses actuarielles et des écarts entre les taux de rendement réel des fonds et les taux d'actualisation. L'impact sur les capitaux propres constaté en 2014 s'élève à -835 millions d'euros (augmentation des provisions). Il se compose de 1 716 millions d'euros d'écarts actuariels dont 90 millions d'euros d'ajustement d'expérience sur l'engagement (écart entre le réalisé et les hypothèses actuarielles), de 10 millions d'euros au titre d'une diminution du plafonnement de l'actif, et de 871 millions d'euros en augmentation des actifs de couverture.

La bonne tenue de l'ensemble des marchés tant actions que obligataires, a permis un accroissement des fonds de 1 174 millions d'euros à comparer aux 303 millions d'euros basés sur le rendement estimé au taux d'actualisation. Une variation de 0,5% du taux de rendement réel aurait un impact de l'ordre de 40 millions d'euros sur les capitaux propres.

Actifs nets de retraites et plafonnement des actifs

Lorsque les actifs du régime excèdent l'engagement, un actif est constaté en « actifs nets de retraites » dans les autres actifs non courants. Ces actifs sont plafonnés à hauteur des avantages économiques futurs qu'ils procurent. La variation du plafonnement de l'actif est enregistrée en capitaux propres.

Actifs nets et provisions pour retraites et prévoyance des retraités classés en actifs et passifs détenus en vue de la vente

Conformément à IFRS 5, le montant des provisions pour retraites et prévoyance des retraités de Verallia North America avait été reclassé au 31 décembre 2013 en passifs détenus en vue de la vente pour 210 millions d'euros. Compte tenu des autres avantages à long terme d'un montant de 18 millions d'euros, le montant total reclassé en passifs destinés à être cédés s'élevait à 228 millions d'euros.

Ces montants ont été soldés lors de la cession de Verallia North America.

Charges de retraites

Les charges de retraites et de prévoyance hors avantages annexes se décomposent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2014	Exercice 2013 retraité
Droits acquis au titre de l'exercice	177	213
Coût financier de l'exercice	402	396
Rendement des fonds	(303)	(277)
Coût des services passés, réductions ou liquidations de régime	(15)	(89)
Retraites, indemnités de départ en retraite et prévoyance des retraités	261	243
Cotisations salariales	(11)	(11)
Total	250	232

Informations sur les régimes à cotisations définies

Le montant relatif aux régimes à cotisations définies est estimé à 640 millions d'euros sur l'exercice 2014 (644 millions d'euros en 2013) dont 433 millions d'euros de cotisations aux systèmes légaux de base (447 millions d'euros en 2013), dont 138 millions d'euros de cotisations aux systèmes complémentaires légaux essentiellement français (138 millions d'euros en 2013) et dont 69 millions d'euros pour des plans à cotisations définies supplémentifs (59 millions d'euros en 2013).

NOTE 16 – IMPOTS SUR LES RESULTATS ET IMPOTS DIFFERES

Le résultat net des sociétés intégrées avant impôt sur les résultats est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2014	Exercice 2013 retraité
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 000	632
moins :		
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	46	22
Impôts sur les résultats	(513)	(463)
Résultat net des sociétés intégrées avant impôt sur les résultats	1 467	1 073

La charge d'impôt sur les résultats s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2014	Exercice 2013 retraité
Impôts courants	(506)	(611)
France	(121)	(123)
Etranger	(385)	(488)
Impôts différés	(7)	148
France	58	38
Etranger	(65)	110
Charge totale d'impôt sur les résultats	(513)	(463)

Le taux effectif d'impôt se décompose de la manière suivante :

	Exercice 2014	Exercice 2013 retraité
<i>(en pourcentage)</i>		
Taux d'impôt français	34,4	34,4
Incidence des taux d'impôt hors France	(8,0)	(8,9)
Incidence des lois de finance en France	3,6	3,6
Plus ou moins-values et dépréciations d'actif	1,3	12,1
Provision sur impôts différés actifs	3,0	11,8
Report variable	0,8	(6,6)
Crédit d'impôt recherche	(1,2)	(2,2)
Autres impôts différés et divers	1,1	(1,0)
Taux effectif	35,0	43,2

L'incidence du différentiel de taux d'imposition à l'étranger (-8% en 2014 contre -8,9% en 2013), s'explique par la contribution de certains pays à taux d'impôt faibles. Les principaux pays contributeurs sont le Royaume-Uni, la République Tchèque, la Pologne, la Suisse, la Suède, l'Allemagne et la Norvège.

Au bilan, la variation du montant net des impôts différés actifs et passifs s'explique de la manière suivante :

	Impôts différés actifs/(passifs) nets
<i>(en millions d'euros)</i>	
Situation au 1^{er} janvier 2013 retraité	450
(Charges)/produits d'impôts différés	148
Variation des impôts différés relatifs aux écarts actuariels IAS 19 (note 15)	(260)
Ecarts de conversion	(10)
Incidence de la variation du périmètre de consolidation et divers	82
Situation au 31 décembre 2013 retraité	410
(Charges)/produits d'impôts différés	(7)
Variation des impôts différés relatifs aux écarts actuariels IAS 19 (note 15)	287
Ecarts de conversion	65
Incidence de la variation du périmètre de consolidation et divers	(41)
Situation au 31 décembre 2014	714

Les principaux éléments à l'origine de la comptabilisation d'impôts différés sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013 retraité
Impôts différés actifs	1 348	1 125
Impôts différés passifs	(634)	(715)
Impôts différés nets	714	410
Retraites	1 007	680
Marques	(700)	(738)
Amortissements, amortissements dérogatoires et provisions à caractère fiscal	(1 007)	(985)
Déficits reportables	793	873
Autres	621	580
Total	714	410

Les impôts différés sont compensés par entité fiscale, c'est-à-dire par groupes d'intégration fiscale quand ils existent (principalement en France, au Royaume-Uni, en Espagne, en Allemagne, aux Etats-Unis et aux Pays-Bas).

A l'actif, le Groupe constate 1 348 millions d'euros au 31 décembre 2014 (1 125 millions d'euros au 31 décembre 2013) principalement sur les Etats-Unis (649 millions d'euros) pour lesquels l'horizon de récupération est inférieur au délai maximal d'utilisation de 20 ans et en Allemagne (249 millions d'euros) pour lequel le système d'intégration fiscale « Organschaft » permet d'assurer une récupération rapide des actifs d'impôts différés. Au passif, le Groupe constate 634 millions d'euros au 31 décembre 2014 (715 millions d'euros au 31 décembre 2013) répartis sur différents pays dont la France (158 millions d'euros) et le Royaume-Uni (200 millions d'euros). Les autres pays sont d'un montant nettement inférieur.

Au 31 décembre 2014, les actifs d'impôts différés, dont la récupération n'est pas jugée probable, s'élèvent à 426 millions d'euros (349 millions d'euros au 31 décembre 2013) et sont intégralement provisionnés. Les actifs d'impôts différés non reconnus concernent principalement les pays suivants : la Chine, l'Allemagne, les Etats-Unis, la Belgique, et l'Espagne. Dans ces pays, les reports déficitaires peuvent avoir des dates d'expiration indéfinies cependant l'analyse de chaque situation peut conduire le Groupe à ne pas les reconnaître.

NOTE 17 – AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

	Provision pour litiges	Provision pour environ- nement	Provision pour restructu- ration	Provision pour charges de personnel	Provision pour garantie clients	Provision pour autres risques	Total des provisions pour autres passifs	Dettes sur investis- sements	Total
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 1^{er} janvier 2013 retraité									
Part courante	102	16	97	32	105	101	453	2	455
Part non courante	1 446	133	87	35	151	261	2 113	82	2 195
Total des provisions pour autres passifs et dettes sur investissements	1 548	149	184	67	256	362	2 566	84	2 650
Variations									
Dotations aux provisions	168	12	184	35	96	60	555		555
Reprises de provisions	(25)	(7)	(32)	(11)	(25)	(46)	(146)		(146)
Utilisations	(109)	(9)	(140)	(16)	(50)	(37)	(361)		(361)
Variations de périmètre	0	0	0	0	0	1	1		1
Autres (reclassements et écarts de conversion)	(18)	13	(1)	(4)	(8)	(34)	(52)	15	(37)
Total des variations de la période	16	9	11	4	13	(56)	(3)	15	12
Au 31 décembre 2013 retraité									
Part courante	111	27	112	28	148	50	476	1	477
Part non courante	1 453	131	83	43	121	256	2 087	98	2 185
Total des provisions pour autres passifs et dettes sur investissements	1 564	158	195	71	269	306	2 563	99	2 662
Variations									
Dotations aux provisions	111	11	148	31	60	58	419		419
Reprises de provisions	(215)	(6)	(37)	(7)	(20)	(31)	(316)		(316)
Utilisations	(1 005)	(10)	(129)	(25)	(73)	(36)	(1 278)		(1 278)
Variations de périmètre	0	0	0	1	0	0	1		1
Autres (reclassements et écarts de conversion)	58	10	(3)	5	23	10	103	43	146
Total des variations de la période	(1 051)	5	(21)	5	(10)	1	(1 071)	43	(1 028)
Au 31 décembre 2014									
Part courante	95	32	76	32	119	50	404	5	409
Part non courante	418	131	98	44	140	257	1 088	137	1 225
Total des provisions pour autres passifs et dettes sur investissements	513	163	174	76	259	307	1 492	142	1 634

Provision pour litiges

Au 31 décembre 2014, la provision pour litiges couvre essentiellement les actions relatives à l'amiante intentées contre le Groupe. La variation de la provision s'explique essentiellement par le paiement de l'amende pour litige concurrentiel pour le montant de 715 millions d'euros. Ces provisions sont explicitées plus en détail dans la note 28 de la présente annexe.

Provision pour risque environnement

Cette provision couvre les charges liées à la protection de l'environnement, à la remise en état et au nettoyage des sites.

Provision pour restructuration

Au 31 décembre 2014, après prise en compte d'une dotation nette de 111 millions d'euros, la provision pour restructuration s'élève à 174 millions d'euros (195 millions au 31 décembre 2013) et concerne notamment le Benelux (65 millions d'euros), l'Allemagne (25 millions d'euros), la France (22 millions d'euros) et la Grande-Bretagne (14 millions d'euros).

Provision pour charges de personnel

Cette provision comprend essentiellement des indemnités dues au personnel non liées à des opérations de restructuration.

Provision pour garantie clients

Cette provision couvre les obligations résultant de garanties accordées aux clients notamment aux Etats-Unis. Ces provisions sont évaluées selon une approche statistique multicritères prenant en compte les paiements effectués les années antérieures au titre des obligations contractuelles dans le métier et la zone considérée. Le cas échéant, en cas de litige spécifique, une provision dédiée au risque identifié est constituée.

Provision pour autres risques

Au 31 décembre 2014, les provisions pour autres risques s'élèvent à 307 millions d'euros et concernent notamment, l'Allemagne (88 millions d'euros), la France (79 millions d'euros), les Etats-Unis (49 millions d'euros) et l'Amérique Latine (40 millions d'euros).

Dettes sur investissements

La variation des dettes sur investissements s'explique essentiellement par des engagements d'achats de titres de participation aux minoritaires.

NOTE 18 – DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

	31 décembre 2014	31 décembre 2013 retraité
<i>(en millions d'euros)</i>		
Dettes fournisseurs	6 062	5 897
Acomptes reçus des clients	861	829
Fournisseurs d'immobilisations	307	277
Subventions reçues	90	89
Dettes sociales	1 163	1 131
Dettes fiscales (hors impôt sur les sociétés)	396	368
Autres	643	575
France	91	74
Allemagne	53	57
Grande-Bretagne	131	108
Autres pays d'Europe Occidentale	97	104
Amérique du Nord	49	41
Pays émergents et Asie	222	191
Total des autres dettes	3 460	3 269

Les dettes fournisseurs et autres dettes qui ont essentiellement des échéances à court terme, sont valorisées à la valeur nette comptable qui est proche de la juste valeur.

NOTE 19 – FACTEURS DE RISQUES

RISQUES FINANCIERS

Risque de liquidité

- *Risque de liquidité des financements*

Le Groupe pourrait, dans un contexte de crise, ne pas être en mesure d'accéder aux financements ou refinancements nécessaires à ses investissements sur les marchés du crédit ou des capitaux, ou d'y accéder à des conditions satisfaisantes.

La Direction de la Trésorerie et du Financement de la Compagnie de Saint-Gobain, société-mère du Groupe, gère le risque de liquidité lié à la dette nette globale du Groupe. Les filiales contractent leur financement à court ou à long terme, sauf cas particulier, auprès de la Compagnie de Saint-Gobain ou des pools de trésorerie des Délégations nationales.

La politique du Groupe vise à assurer le renouvellement de ses financements et, dans le respect de cet objectif, à en optimiser le coût financier. Ainsi, la part de la dette à long terme dans la dette nette totale est toujours maintenue à un niveau élevé. De même, l'échéancier de cette dette à long terme est étalé de manière à répartir sur différents exercices les appels au marché effectués lors de son renouvellement.

Les emprunts obligataires constituent la principale source de financement à long terme utilisée et sont généralement émis dans le cadre du programme de *Medium Term Notes*. Le Groupe dispose, en outre, d'un emprunt perpétuel, de titres participatifs, d'un programme de titrisation à long terme, d'emprunts bancaires et de contrats de location-financement.

Les dettes à court terme sont composées d'emprunts émis dans le cadre des programmes de Billets de Trésorerie, parfois d'*Euro Commercial Paper* ou d'*US Commercial Paper*, mais aussi de créances titrisées et de concours bancaires. Les actifs financiers sont constitués de valeurs mobilières de placement et de disponibilités. Pour sécuriser la liquidité de ses financements, la Compagnie de Saint-Gobain dispose de lignes de crédit confirmées sous la forme de crédits syndiqués.

La note 20 de l'annexe aux comptes consolidés présente le détail de l'ensemble des dettes du Groupe par nature et par échéance. Elle précise par ailleurs les caractéristiques principales des programmes de financement et des lignes de crédit confirmées à disposition du Groupe.

La notation de la dette à long terme de Saint-Gobain a été confirmée par Standard & Poor's le 9 décembre 2014 à BBB avec une perspective stable.

La notation de la dette à long terme de Saint-Gobain a également été confirmée par Moody's le 9 décembre 2014 à Baa2 avec une perspective stable.

Il ne peut être garanti que la Société soit en mesure de préserver la notation de son risque de crédit à son niveau actuel. Une dégradation éventuelle de la notation du risque de crédit du Groupe pourrait restreindre sa capacité à lever des fonds et se traduire par une augmentation du taux d'intérêt auquel il pourrait emprunter à l'avenir.

- *Risque de liquidité des placements*

Lorsque le Groupe a recours à des placements financiers (que ce soit sous la forme de dépôts bancaires à court terme, d'achats d'OPCVM ou équivalents), il privilégie systématiquement des instruments de type monétaire et/ou obligataire afin de limiter le risque de non liquidité ou de forte volatilité de ces placements.

Risques de marché

▪ *Risque de taux*

La Direction de la Trésorerie et du Financement de la Compagnie de Saint-Gobain gère le risque de taux lié à la dette globale du Groupe. Les filiales qui utilisent des instruments dérivés de couverture ont généralement pour contrepartie la Compagnie de Saint-Gobain.

La politique du Groupe vise à garantir le coût financier de sa dette à moyen terme contre le risque de taux et, dans le respect de cet objectif, à l'optimiser. Le Groupe a défini dans sa politique les produits dérivés susceptibles d'être utilisés comme instruments de couverture, parmi lesquels les swaps de taux, les *Cross Currency Swaps*, les options – y compris *caps*, *floors* et *swaptions* – et les contrats de taux à terme.

Le tableau ci-après présente, au 31 décembre 2014, l'analyse de sensibilité du résultat et des capitaux propres avant impôts au risque de taux sur la dette nette du Groupe après opérations de couverture :

<i>(en millions d'euros)</i>	Impact sur le résultat avant impôts	Impact sur les capitaux propres avant impôts
Hausse de 50 points de base des taux d'intérêt	9	6
Baisse de 50 points de base des taux d'intérêt	(9)	(6)

Se reporter à la note 21 de l'annexe aux comptes consolidés pour plus de détails sur les instruments de couverture du risque de taux et sur la répartition de la dette brute par type de taux (fixe ou variable) après couverture.

▪ *Risque de change*

Les politiques de couverture des risques de change décrites ci-après pourraient s'avérer insuffisantes pour protéger le Groupe contre des variations volatiles ou inattendues des taux de change résultant des conditions économiques et de marché.

Pour réagir aux fluctuations de change, la politique du Groupe consiste à couvrir, entre autres, les transactions commerciales effectuées par les entités du Groupe dans des devises autres que leurs devises fonctionnelles. La Compagnie de Saint-Gobain et ses filiales sont susceptibles de recourir à des options et des contrats de change à terme pour couvrir les expositions nées de transactions commerciales constatées ou prévisionnelles.

Les filiales contractent généralement avec la Compagnie de Saint-Gobain, société-mère du Groupe, qui exécute pour leur compte ces opérations de couverture de change, ou avec les pools de trésorerie des Délégations nationales, ou, à défaut, avec leurs banques.

La plupart des contrats de change à terme ont des échéances courtes, de 3 mois environ. Toutefois, la passation d'une commande peut donner lieu à la conclusion d'un contrat à terme d'une maturité supérieure.

L'exposition au risque de change du Groupe fait l'objet d'un suivi sous la forme d'un *reporting* mensuel intégrant les positions de change des filiales. Au 31 décembre 2014, le taux de couverture de la position de change couvrable du Groupe s'élève à 98 %.

Au 31 décembre 2014, l'exposition nette des filiales à un risque de change de transaction dans les devises suivantes se présente comme suit :

<i>(en millions d'équivalents euros)</i>	Longue	Courte
EUR	1	5
USD	7	6
Autres devises	0	6
Total	8	17

Le tableau ci-après présente, au 31 décembre 2014, l'analyse de sensibilité du résultat avant impôts du Groupe à une augmentation de 10% du cours des devises suivantes, auxquelles sont exposées les filiales après opérations de couverture :

<i>(en millions d'euros)</i>	Impact sur le résultat avant impôts
EUR	(0,4)
USD	0,1
Autres devises	(0,6)
Total	(0,9)

Une diminution de 10 % du cours des devises ci-dessus, au 31 décembre 2014, aurait les mêmes impacts, mais de sens contraire, que ceux présentés précédemment, en prenant pour hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

Se reporter à la note 21 de l'annexe aux comptes consolidés pour plus de détails sur les instruments de couverture du risque de change.

- *Risque sur énergie et matières premières*

Le Groupe est exposé aux variations du cours des énergies qu'il consomme et des matières premières nécessaires à la conduite de ses activités. Les politiques de couverture mises en place pour les achats d'énergie et de matières premières pourraient s'avérer insuffisantes pour protéger le Groupe contre des variations importantes ou inattendues des cours, qui pourraient résulter de l'environnement financier et économique.

Pour réduire son exposition aux fluctuations de prix des énergies qu'il consomme, le Groupe peut couvrir une partie de ses achats de fioul, gaz et électricité par des swaps et des options négociés principalement dans la devise fonctionnelle des entités recourant à ces couvertures. L'organisation de la couverture des achats de fioul, gaz et électricité relève de comités de pilotage constitués de la Direction financière du Groupe, de la Direction des Achats du Groupe (Saint-Gobain Achats) et des Délégations concernées.

Les opérations de couverture des achats de ces énergies (hors achats à prix fixes auprès des fournisseurs négociés directement par la Direction des Achats) sont traitées prioritairement par la Direction de la Trésorerie et du Financement (ou avec les trésoreries des Délégations nationales) sur la base des instructions qui sont transmises par Saint-Gobain Achats.

Ponctuellement, et selon les mêmes principes que ceux exposés pour l'énergie, le Groupe peut être amené à couvrir l'achat de certaines matières premières.

Se reporter à la note 21 de l'annexe aux comptes consolidés pour plus de détails sur les instruments de couverture du risque sur énergie et matières premières.

Risque sur action

Le Groupe est exposé aux variations du cours de l'action Saint-Gobain à travers son plan d'attribution d'unités de performance. Pour réduire son exposition aux fluctuations du cours de l'action, le Groupe a recours à des instruments de couverture tels que les *Equity Swaps*.

En cas de variation du cours de l'action Saint-Gobain, la variation de charge constatée en compte de résultat serait compensée par les couvertures mises en place.

Se reporter à la note 21 de l'annexe aux comptes consolidés pour plus de détails sur les instruments de couverture du risque sur action.

Risque de crédit des contreparties financières

Le Groupe est exposé au risque de défaut des institutions financières qui détiennent ou gèrent ses liquidités et autres instruments financiers, lequel peut engendrer des pertes pour le Groupe.

Le Groupe limite l'exposition au risque de défaut de ses contreparties en ne faisant appel qu'à des institutions financières de bonne réputation et en surveillant régulièrement leurs notations. Néanmoins, la qualité de crédit d'une contrepartie financière peut évoluer rapidement et le niveau élevé d'une notation ne permet pas d'éliminer le risque de détérioration rapide de sa situation financière. En conséquence, la politique du Groupe en matière de sélection et de suivi de ses contreparties ne permet pas d'éliminer toute exposition à leur risque de défaut.

Pour les opérations exposant la Compagnie de Saint-Gobain à un risque de contrepartie, la Direction de la Trésorerie et du Financement travaille principalement avec des contreparties financières ayant une note de crédit long terme supérieure ou égale à A- chez Standard & Poor's ou A3 chez Moody's. La Direction de la Trésorerie et du Financement veille également à ne pas avoir une concentration excessive des risques, en tenant compte du niveau relatif des CDS (« *Credit Default Swap* ») de chaque contrepartie.

NOTE 20 – ENDETTEMENT NET**Emprunts et dettes financières**

Les dettes long terme et court terme du Groupe se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013 retraité
Emissions obligataires et <i>Medium Term Notes</i>	7 690	8 374
Emprunt perpétuel et titres participatifs	203	203
Titrisation long terme	400	400
Autres dettes à long terme y compris location-financement	380	350
Juste valeur des dérivés de couverture de taux	40	35
Partie long terme des dettes financières	8 713	9 362
Partie court terme des dettes financières	1 389	1 707
Programmes court terme (US CP, Euro CP, Billets de trésorerie)	0	110
Titrisation court terme	107	91
Concours bancaires et autres dettes bancaires court terme	508	595
Juste valeur des dérivés liés à l'endettement non qualifiés de couverture	(3)	(2)
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	612	794
TOTAL DETTE BRUTE	10 714	11 863
Disponibilités sur comptes bancaires	(1 285)	(1 281)
Portefeuille OPCVM et valeurs assimilées	(2 208)	(3 069)
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(3 493)	(4 350)
TOTAL DETTE NETTE AVEC INTERETS COURUS	7 221	7 513

La juste valeur des dettes brutes à long terme (parts à long et court terme) gérées par la Compagnie de Saint-Gobain s'élève à 10 milliards d'euros au 31 décembre 2014 (pour une valeur comptable enregistrée de 9 milliards d'euros). La juste valeur des emprunts obligataires correspond à la dernière cotation du marché. Pour les autres emprunts, la valeur de remboursement a été retenue.

Echéancier de la dette brute

L'échéancier de la dette brute du Groupe au 31 décembre 2014 se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Devise	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Emissions Obligataires et <i>Medium Term Notes</i>	EUR	999	3 786	2 701	7 486
	GBP		385	701	1 086
	JPY		34		34
	NOK		83		83
Emprunt perpétuel et titres participatifs	EUR			203	203
Titrisation long terme	EUR	116	400		516
Autres dettes à long terme y compris location-financement	Toutes devises	104	196	184	484
Juste valeur des dérivés de couverture de taux	Toutes devises			40	40
Intérêts courus dette long terme	Toutes devises	170			170
TOTAL DETTE LONG TERME		1 389	4 884	3 829	10 102
TOTAL DETTE COURT TERME	Toutes devises	612	0	0	612
TOTAL DETTE BRUTE		2 001	4 884	3 829	10 714

Au 31 décembre 2014, l'échéancier des intérêts futurs de la dette brute long terme gérée par la Compagnie de Saint-Gobain (part court et long terme) se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Intérêts futurs de la dette brute long terme	369	937	904	2 210

Les intérêts sur les emprunts perpétuels et titres participatifs sont calculés jusqu'en 2049.

Emprunts obligataires

Au cours de l'année 2014, la Compagnie de Saint-Gobain a réalisé les opérations suivantes qui permettent au Groupe de combiner allongement de la maturité moyenne de sa dette et optimisation de son coût de financement moyen :

- Le 24 mars 2014, le placement privé de 100 millions d'euros à échéance mars 2033 avec un coupon de 3,875% a été porté à 226 millions d'euros par deux abondements de 100 et 26 millions d'euros ;
- Le 27 mai 2014, un placement privé de 40 millions d'euros à échéance mai 2038 a été émis avec un coupon de 3,625% ;
- Le 5 septembre 2014, un placement privé de 34 millions d'euros à échéance septembre 2034 a été émis avec un coupon de 3% ;
- Le 23 décembre 2014, un placement privé de 30 millions d'euros à échéance décembre 2049 a été émis avec un coupon de 3%.

Le 25 avril 2014, Saint-Gobain Nederland a remboursé un emprunt obligataire de 501 millions d'euros arrivé à maturité.

Le 28 juillet 2014, la Compagnie de Saint-Gobain a remboursé un emprunt obligataire de 686 millions d'euros arrivé à maturité.

Emprunt perpétuel

En 1985, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 25 000 titres perpétuels, de 5 000 euros de nominal, soit un montant total de 125 millions d'euros.

Au cours du temps, le Groupe a racheté et annulé 18 496 titres. Le nombre de titres en circulation au 31 décembre 2014 est donc de 6 504 pour un montant nominal de 33 millions d'euros.

La rémunération de ces titres est à taux variable (indexation Euribor). Le montant versé par titre en 2014 s'est élevé à 33,28 euros.

Ces titres ne sont pas remboursables et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

Titres participatifs

En juin 1983, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 1 288 299 titres participatifs de 1 000 francs de nominal, maintenant fixé à 152,45 euros depuis la conversion en euros intervenue en 1999.

Une partie de ces titres a été rachetée au cours du temps ; le nombre de titres encore en circulation au 31 décembre 2014 s'élève à 606 883, soit un montant nominal de 92,5 millions d'euros.

La rémunération de ces titres participatifs est comprise entre 75% et 125% du TMO, en fonction des résultats consolidés du Groupe Saint-Gobain. Le montant versé par titre en 2014 s'est élevé à 4,69 euros.

En avril 1984, la Compagnie de Saint-Gobain a également émis 194 633 titres participatifs de 1 000 écus de nominal, aujourd'hui de 1 000 euros.

Une partie de ces titres a été rachetée au cours du temps ; le nombre de titres encore en circulation au 31 décembre 2014 s'élève à 77 516, soit un montant nominal de 77,5 millions d'euros.

La rémunération de ces titres participatifs est composée d'une part d'une partie fixe applicable à 60% du montant nominal du titre et rémunérée à 7,5% l'an, et d'autre part d'une partie variable applicable à 40% du montant nominal du titre, liée au bénéfice net consolidé de l'exercice précédent et au taux de référence Libor EUR 6 mois + 7/8 %, taux qui a remplacé, en application du contrat d'émission, le TMOE depuis l'arrêt de sa publication par la Bourse du Luxembourg le 1^{er} juillet 2014. Le montant versé par titre en 2014 s'est élevé à 58,60 euros, payé en deux fois (30,15 euros + 28,45 euros).

L'ensemble de ces titres participatifs n'est pas remboursable et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

Programmes de financement

Le Groupe dispose de programmes de financement à moyen et long terme (*Medium Term Notes*) et à court terme (*Commercial Paper* et Billets de trésorerie).

A la date du 31 décembre 2014, la situation de ces programmes s'établit comme suit :

	Tirages autorisés	Limites autorisées au 31 décembre 2014	Encours au 31 décembre 2014	Encours au 31 décembre 2013
<i>(en millions d'euros)</i>				
<i>Medium Term Notes</i>		15 000	8 219	8 675
<i>US Commercial Paper</i>	jusqu'à 12 mois	824 *	0	0
<i>Euro Commercial Paper</i>	jusqu'à 12 mois	824 *	0	0
Billets de trésorerie	jusqu'à 12 mois	3 000	0	110

*Equivalent à 1 000 millions d'USD sur la base du taux de change au 31 décembre 2014.

Conformément aux usages du marché, les tirages de Billets de trésorerie, *Euro Commercial Paper* et *US Commercial Paper* sont généralement effectués pour une durée allant de un à six mois. Compte tenu de leur renouvellement fréquent, ils sont classés dans la dette à taux variable.

Lignes de crédit syndiquées

La Compagnie de Saint-Gobain dispose de lignes de crédit sous forme de crédits syndiqués, dont l'objet principal est de constituer une source de financement sécurisée pour le Groupe Saint-Gobain (y compris le support éventuel de ses programmes de financement à court terme : *US Commercial Paper*, *Euro Commercial Paper* et Billets de trésorerie) :

- Un premier crédit syndiqué de 1,5 milliard d'euros à échéance décembre 2017 a été conclu en décembre 2012. Ce crédit syndiqué a été renégocié en décembre 2013 et prorogé jusqu'en décembre 2018,
- Un second crédit syndiqué de 2,5 milliards d'euros à échéance décembre 2018, comprenant deux options d'extension d'un an supplémentaire chacune, a été conclu en décembre 2013. Dans le cadre de la première option d'extension, ce crédit syndiqué a été prorogé en décembre 2014 d'une année supplémentaire, portant sa maturité à décembre 2019.

Au niveau actuel de note de la dette à long terme du Groupe Saint-Gobain, ces deux crédits syndiqués ne comportent pas de ratio financier.

Au 31 décembre 2014, aucune de ces deux lignes de crédit n'est utilisée.

Titrisation de créances commerciales

Le Groupe dispose de deux programmes de titrisation de créances commerciales, l'un par l'intermédiaire de sa filiale française GIE Point-P Finance, l'autre par l'intermédiaire de sa filiale américaine Saint-Gobain Receivables Corporation.

Le programme français a été signé le 2 décembre 2013 pour un montant maximal de 600 millions d'euros. Il s'élève à 516 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 581 millions d'euros au 31 décembre 2013. Sur la base de fluctuations saisonnières historiques des créances à céder et des caractéristiques du contrat, 400 millions d'euros ont été classés en part à long terme et le solde est classé en part à court terme.

Le programme américain, renouvelable chaque année, s'élève à 107 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 91 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Concours bancaires courants et autres dettes bancaires court terme

Ce poste comprend l'ensemble des comptes bancaires débiteurs du Groupe (financement par découvert bancaire), les emprunts bancaires locaux à court terme réalisés par les filiales et les intérêts courus sur la dette court terme.

Dettes garanties par des actifs

Une partie des dettes, pour un montant de 16 millions d'euros au 31 décembre 2014, est garantie par des actifs immobilisés (hypothèques et nantisements de titres).

NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS**Instruments dérivés**

Les principaux instruments dérivés utilisés par le Groupe sont les suivants :

(en millions d'euros)	Juste valeur au 31 décembre 2014			Juste valeur au 31 décembre 2013	Nominal réparti par échéance au 31 décembre 2014			Total
	Dérivés Actif	Dérivés Passif	Total		Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	
Couverture de juste valeur			0	0				0
<u>Couverture de flux futurs</u>								
Change	2	(9)	(7)	8	2 497	18	0	2 515
Taux	0	(40)	(40)	(35)	0	0	416	416
Energie et matières premières	0	(9)	(9)	0	43	3	0	46
Autres risques	0	(1)	(1)	3	0	55	0	55
Couverture de flux futurs - total	2	(59)	(57)	(24)	2 540	76	416	3 032
<u>Dérivés non qualifiés conclus par la Compagnie de Saint-Gobain</u>								
Change	6	(3)	3	(5)	1 582	0	0	1 582
Taux			0	0				0
Energie et matières premières			0	0				0
Dérivés non qualifiés - total	6	(3)	3	(5)	1 582	0	0	1 582
TOTAL	8	(62)	(54)	(29)	4 122	76	416	4 614
dont dérivés rattachés à la dette nette	5	(42)	(37)	(33)				

Instruments de change

- *Swaps de change*

Les swaps de change sont principalement utilisés par le Groupe pour sa gestion de trésorerie en devises à l'aide de ressources principalement en euro.

- *Changes à terme et options de change*

Les changes à terme et options de change permettent de couvrir le risque de change des sociétés du Groupe sur leurs opérations en devises, en particulier les opérations commerciales (achats et ventes) et les investissements.

Instruments de taux

- *Swaps de taux*

Les swaps de taux utilisés par le Groupe permettent de convertir à taux variable (respectivement fixe) une partie de la dette bancaire ou obligataire contractée à taux fixe (respectivement variable).

- *Cross Currency Swaps*

Les *Cross Currency Swaps* sont utilisés par le Groupe pour convertir une dette en devises (respectivement en euro) en une dette en euro (respectivement en devises).

Energie et matières premières

- *Swaps d'énergie et de matières premières*

Les swaps d'énergie et de matières premières permettent de couvrir le risque de variation du prix d'achat sur certains flux physiques liés aux activités opérationnelles des filiales du Groupe, principalement les approvisionnements d'énergie (fioul, gaz et électricité).

Autres risques

- *Dérivés sur actions*

Les dérivés sur actions permettent de couvrir le risque de variation du cours de l'action Saint-Gobain concernant le plan de rémunération à long terme sous la forme d'attribution d'unités de performance.

Risque de crédit des instruments dérivés

La valorisation du risque de crédit des instruments dérivés est calculée selon la norme IFRS 13 à partir des probabilités de défaut historiques issues des calculs d'une agence de notation de premier plan et d'un taux de recouvrement. Au 31 décembre 2014, cette valorisation n'est pas significative.

Impact en capitaux propres des instruments financiers qualifiés en couverture de flux futurs

Au 31 décembre 2014, la réserve IFRS de couverture des flux futurs (« *cash flow hedge reserve* » consolidée) représente un solde de 64 millions d'euros composé principalement :

- d'un montant débiteur de 34 millions d'euros relatif aux *Cross Currency Swaps* qualifiés en couverture de flux futurs permettant la conversion en euro d'un emprunt obligataire,
- d'un montant débiteur de 13 millions d'euros correspondant à la variation de valeur des couvertures de taux qualifiées en couverture de flux futurs,
- d'un montant débiteur de 9 millions d'euros correspondant à la variation de valeur des couvertures d'énergie et de matières premières qualifiées en couverture de flux futurs,
- d'un montant débiteur de 7 millions d'euros correspondant à la variation de valeur des couvertures de change qualifiées en couverture de flux futurs.

Les dérivés qualifiés en couverture de flux futurs ne présentent pas d'inefficacité significative.

Impact en résultat des instruments financiers non qualifiés en couverture de flux futurs

La juste valeur des instruments dérivés conclus par la Compagnie de Saint-Gobain qui sont classés dans la catégorie « Actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat » est positive de 3 millions d'euros au 31 décembre 2014 (négative de 5 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Dérivés incorporés

Le Groupe Saint-Gobain analyse régulièrement ses contrats pour isoler les dispositions qui s'analysent comme des dérivés incorporés au regard des normes IFRS.

Au 31 décembre 2014, aucun dérivé incorporé matériel à l'échelle du Groupe n'a été identifié.

Structure de la dette du Groupe

La moyenne pondérée des taux d'intérêts de la dette brute totale, aux normes IFRS et après gestion (*swaps* de change, *Cross Currency Swaps* et *swaps* de taux), s'établit au 31 décembre 2014 à 4,3% contre 4,4% au 31 décembre 2013.

Le taux de rendement interne moyen sur le poste le plus significatif de la dette à long terme du Groupe avant couverture (Émissions obligataires et *Medium Term Notes*) s'élève à 4,5 % au 31 décembre 2014 contre 4,9 % au 31 décembre 2013.

Le tableau ci-après présente la répartition par type de taux (fixe ou variable) de la dette brute du Groupe au 31 décembre 2014 après gestion par des *swaps* de taux, des *Cross Currency Swaps* et des *swaps* de change.

(en millions d'euros)	Dette brute après gestion		
	Variable	Fixe	Total
EUR	1 673	7 865	9 538
Autres devises	(61)	1 020	959
Total	1 612	8 885	10 497
	15%	85%	100%
Juste valeur des dérivés rattachés à la dette			37
Intérêts courus			180
Total dette brute			10 714

NOTE 22 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La synthèse des actifs et passifs financiers selon la norme IFRS 7 est la suivante :

Au 31 décembre 2014 (en millions d'euros)	Instruments financiers à la juste valeur				Total des instruments financiers évalués à la juste valeur	Autres instruments financiers			Total des instruments financiers	Instruments financiers à la juste valeur selon les hiérarchies IFRS 7			Total des instruments financiers évalués à la juste valeur	
	Rubriques au bilan et classes d'instruments	Notes	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture évalués à la juste valeur (option JV)		Actifs et passifs évalués à la juste valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances		Passifs au coût amorti	Hiérarchie 1 : cours côtés et disponibilités	Hiérarchie 2 : modèle interne avec paramètres observables		Hiérarchie 3 : modèle interne avec paramètres non observables
Créances clients et autres créances	(10)				0		6 279		6 279				0	
Prêts, dépôts et cautions	(8)				0		457		457				0	
Titres disponibles à la vente et autres titres	(8)				0	52			52				0	
Instruments dérivés actifs	(20)(21)		5	0	5				5		5		5	
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(20)			3 493	3 493				3 493		3 493		3 493	
Total actif			5	0	3 493	3 498	52	6 736	0	10 286	3 493	5	0	3 498
Dettes fournisseurs et autres dettes	(18)				0			(9 522)	(9 522)					0
Dettes financières long terme et court terme	(20)				0			(10 677)	(10 677)					0
Instruments dérivés passifs	(20)(21)		(2)	(40)	(42)				(42)		(42)		(42)	
Total passif			(2)	(40)	0	(42)	0	0	(20 199)	(20 241)	0	(42)	0	(42)
Total			3	(40)	3 493	3 456	52	6 736	(20 199)	(9 955)	3 493	(37)	0	3 456

Au 31 décembre 2013 retraité		Instruments financiers à la juste valeur			Total des instruments financiers évalués à la juste valeur	Autres instruments financiers			Total des instruments financiers	Instruments financiers à la juste valeur selon les hiérarchies IFRS 7			Total des instruments financiers évalués à la juste valeur	
<i>(en millions d'euros)</i>		Rubriques au bilan et classes d'instruments	Notes	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs et passifs évalués à la juste valeur (option JV)	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti		Hiérarchie 1 : cours cotés et disponibilités	Hiérarchie 2 : modèle interne avec paramètres observables	Hiérarchie 3 : modèle interne avec paramètres non observables	
		Créances clients et autres créances	(10)			0		6 172		6 172				0
		Prêts, dépôts et cautions	(8)			0		319		319				0
		Titres disponibles à la vente et autres titres	(8)			0	58			58				0
		Instruments dérivés actifs	(20)(21)	3	11	14				14		14		14
		Disponibilités et équivalents de trésorerie	(20)			4 350				4 350	4 350			4 350
		Total actif		3	11	4 350	58	6 491	0	10 913	4 350	14	0	4 364
		Dettes fournisseurs et autres dettes	(18)			0			(9 166)	(9 166)				0
		Dettes financières long terme et court terme	(20)			0			(11 830)	(11 830)				0
		Instruments dérivés passifs	(20)(21)	(8)	(39)	(47)				(47)		(47)		(47)
		Total passif		(8)	(39)	0	0	0	(20 996)	(21 043)	0	(47)	0	(47)
		Total		(5)	(28)	4 350	58	6 491	(20 996)	(10 130)	4 350	(33)	0	4 317

NOTE 23 – DETAIL PAR NATURE DU RESULTAT OPERATIONNEL

	Exercice 2014	Exercice 2013 retraité
<i>(en millions d'euros)</i>		
Chiffre d'affaires et produits accessoires	41 054	41 761
Charges de personnel :		
Salaires et charges sociales	(7 906)	(8 166)
Rémunérations en actions ^(a)	(18)	(19)
Retraites ^(b)	(170)	(129)
Dotations aux amortissements	(1 354)	(1 407)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles	46	20
Autres ^(c)	(28 855)	(29 306)
Résultat d'exploitation	2 797	2 754
Autres produits opérationnels ^(d)	481	186
Reprise des écarts d'acquisition négatifs en résultat	0	0
Autres produits opérationnels	481	186
Charges de restructuration ^(e)	(252)	(306)
Provisions et charges sur litiges ^(f)	102	(145)
Autres charges opérationnelles et dépréciations d'actifs ^(g)	(879)	(568)
Autres	(40)	(38)
Autres charges opérationnelles	(1 069)	(1 057)
Résultat opérationnel	2 209	1 883

- (a) Les rémunérations en actions (charges IFRS 2) sont détaillées en note 12, 13 et 14.
- (b) Le détail de l'évolution de la charge de retraites figure en note 15 «Provisions pour retraites et avantages au personnel».
- (c) Ce poste correspond aux coûts des marchandises vendues, remises fournisseurs et frais de distribution du Pôle Distribution Bâtiment ainsi qu'aux frais de transport, coûts des matières premières et autres coûts de production dans les autres Pôles. Il comprend également les frais de recherche et développement comptabilisés en charges d'exploitation qui s'élèvent à 398 millions d'euros en 2014 (415 millions d'euros en 2013).
- (d) En 2014, ce poste comprend principalement le résultat de la cession de Verallia North America et les plus-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles.
- (e) En 2014, les charges de restructurations sont composées notamment de 151 millions d'euros d'indemnités de départ (186 millions d'euros en 2013).
- (f) En 2014 comme en 2013, les dotations et reprises de provisions et charges sur litiges comprennent essentiellement la charge relative aux litiges amiante et la provision pour litige concurrentiel qui sont commentées dans les notes 17 et 28.
- (g) En 2014, les dépréciations d'actifs comprennent une charge de 360 millions d'euros sur les écarts d'acquisition (216 millions d'euros en 2013), de 418 millions d'euros sur les immobilisations incorporelles et corporelles (256 millions d'euros en 2013) et 24 millions d'euros de provisions sur les actifs financiers ou les actifs courants (4 millions d'euros en 2013). Les autres charges opérationnelles comprennent des moins-values de cession et des mises au rebut d'immobilisations pour 73 millions d'euros (87 millions d'euros en 2013) et également 4 millions d'euros (5 millions d'euros en 2013) au titre des frais d'acquisition encourus lors des regroupements d'entreprises.

NOTE 24 – RESULTAT FINANCIER

Détail des autres produits et charges financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2014	Exercice 2013 retraité
Coût financier des retraites	(407)	(403)
Rendement des fonds	303	277
Coût financier des retraites net	(104)	(126)
Autres charges financières	(119)	(129)
Autres produits financiers	12	17
Autres produits et charges financiers	(211)	(238)

Comptabilisation des instruments financiers

En 2014, les charges financières nettes s'élèvent à 696 millions d'euros (790 millions d'euros en 2013). De ce montant, 519 millions d'euros (522 millions d'euros en 2013) correspondent aux instruments comptabilisés au coût amorti de la Compagnie de Saint-Gobain et de Saint-Gobain Nederland, tandis que les instruments comptabilisés à la juste valeur de ces deux entités représentent un effet positif de 2 millions d'euros (4 millions d'euros en 2013).

NOTE 25 – EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION - RESULTAT NET COURANT ET MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT

Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation s'élève à 4 151 millions d'euros en 2014 (4 161 millions d'euros en 2013). Son calcul est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2014	Exercice 2013 retraité
Résultat d'exploitation	2 797	2 754
Amortissements d'exploitation des immobilisations corporelles et incorporelles	1 354	1 407
Excédent brut d'exploitation	4 151	4 161

Résultat net courant

Le résultat net courant s'élève à 1 103 millions d'euros en 2014 (1 027 millions d'euros en 2013). Rapporté au nombre moyen pondéré de titres en circulation au 31 décembre (557 672 194 actions en 2014, 538 912 431 actions en 2013), il représente un bénéfice net courant par action de 1,98 euro pour 2014 contre 1,91 euro pour 2013.

L'écart entre le résultat net et le résultat net courant s'explique de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2014	Exercice 2013 retraité
Résultat net part du Groupe	953	595
Déduction faite des éléments suivants :		
Résultat de cession d'actifs	408	99
Dépréciations d'actifs et frais encourus au titre des regroupements d'entreprises	(806)	(480)
Dotation/reprise provision pour litige concurrentiel et autres provisions non récurrentes	187	(77)
Impact des minoritaires	(10)	0
Effets d'impôts part du Groupe	71	26
Résultat net courant part du Groupe	1 103	1 027

Marge brute d'autofinancement

La marge brute d'autofinancement s'élève à 2 510 millions d'euros en 2014 (2 520 millions d'euros en 2013) et la marge brute d'autofinancement hors impôts sur résultat de cession et provisions non récurrentes s'élève à 2 439 millions d'euros en 2014 (2 493 millions d'euros en 2013). Leur calcul est le suivant :

	Exercice 2014	Exercice 2013 retraité
<i>(en millions d'euros)</i>		
Résultat net part du Groupe	953	595
Part des intérêts minoritaires dans le résultat net	47	37
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus	(29)	(3)
Dotation aux amortissements et dépréciations d'actifs	2 132	1 879
Résultat de cession d'actifs	(408)	(99)
Dotation/reprise provisions non récurrentes	(187)	77
Résultats latents liés aux variations de juste valeur et aux paiements en actions	2	34
Marge brute d'autofinancement	2 510	2 520
Impôts sur résultat de cession et provisions non récurrentes	(71)	(27)
Marge brute d'autofinancement hors impôts sur résultat de cession et provisions non récurrentes	2 439	2 493

NOTE 26 – RESULTAT PAR ACTION

Le calcul des différents résultats par action est présenté ci-dessous.

	Résultat net part du Groupe (en millions d'euros)	Nombre de titres	Résultat par action (en euros)
Exercice 2014			
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	953	557 672 194	1,71
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	953	560 186 531	1,70
Exercice 2013 retraité			
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	595	538 912 431	1,10
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	595	541 981 225	1,10

Le nombre moyen pondéré de titres en circulation est calculé en retranchant les actions détenues en propre par le Groupe (1 509 600 titres au 31 décembre 2014) du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré et dilué de titres est calculé à partir du nombre moyen pondéré de titres en circulation en tenant compte de tous les effets de la conversion des instruments dilutifs existants, c'est-à-dire des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions soit 957 895 titres au 31 décembre 2014 et des plans d'attribution d'actions de performance soit 1 556 442 titres au 31 décembre 2014.

NOTE 27 – ENGAGEMENTS**Engagements donnés liés au périmètre du Groupe**

Les puts sur minoritaires figurent au bilan et sont classés en dettes sur investissements. Ces dettes sont revues périodiquement et leurs variations ultérieures sont enregistrées en contrepartie des capitaux propres.

Engagements donnés liés au financement de la société

Les engagements du Groupe au titre de l'endettement et des instruments financiers sont présentés respectivement dans les notes 20 et 21.

Engagements liés aux activités opérationnelles du Groupe

- *Obligations en matière de location-financement*

Les immobilisations en location-financement sont immobilisées dans les comptes du Groupe et font donc l'objet de l'inscription d'une dette au passif du bilan.

En 2014, les engagements de loyers futurs relatifs à des contrats de location-financement correspondent pour 24 millions d'euros à des terrains et constructions. La valeur nette globale des contrats de location-financement immobilisés s'élève à 72 millions d'euros en 2014 (77 millions d'euros en 2013).

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2014	Exercice 2013
		retraité
Loyers futurs		
A moins d'1 an	18	19
De 1 à 5 ans	44	42
Au-delà de 5 ans	9	14
Total des loyers futurs minimums	71	75
Moins frais financiers	(9)	(12)
Valeur actuelle des loyers futurs minimums	62	63

- *Obligations en matière de location simple*

Le Groupe a recours à de nombreux contrats de location simple, que ce soit pour la location de matériels, de véhicules, de bureaux, d'entrepôts ou de locaux destinés à la production. Les périodes de location sont en général comprises entre un et neuf ans. L'engagement correspondant à la totalité de ces échéances est actualisé. Ces contrats présentent des clauses de renouvellement sur des périodes variables ainsi que parfois des clauses relatives au paiement de taxes immobilières et de primes d'assurance. Dans la plupart des cas, la Direction pense renouveler les contrats de location en cours ou les remplacer par d'autres contrats puisque ceux-ci font partie de la gestion courante du Groupe.

En 2014, les charges de location s'élèvent à 865 millions d'euros dont 574 millions d'euros pour les terrains et les constructions, et les produits de sous-location à 18 millions d'euros. La charge nette de location s'élève à 847 millions d'euros.

Les engagements du Groupe en matière de location simple se présentent ainsi :

	Total 2014	Paiements dus par période			Total 2013 retraité
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	
<i>(en millions d'euros)</i>					
Contrats de location simple					
Charges de location	3 079	723	1 505	851	3 064
Produits de sous-location	(62)	(15)	(29)	(18)	(60)
Total	3 017	708	1 476	833	3 004

- *Engagements d'achats irrévocables*

Les engagements d'achats irrévocables comprennent les obligations contractuelles relatives aux achats de matières premières et de services ainsi que les engagements contractuels en matière d'investissements.

	Total 2014	Paiements dus par période			Total 2013 retraité
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	
<i>(en millions d'euros)</i>					
Engagements d'achats irrévocables					
Immobilisations	58	49	9	0	58
Matières premières et énergie	1 349	372	777	200	1 100
Services	320	129	167	24	312
Titres et divers	2 400	2 347	31	22	40
Total	4 127	2 897	984	246	1 510

En 2014, les engagements d'achats irrévocables comprennent l'engagement sur les titres de participation du groupe Sika pour un montant de 2 293 millions d'euros.

- *Engagements de garanties*

Dans le cadre des cessions de filiales, le Groupe peut être amené à donner des garanties de passif. Il est constituée une provision chaque fois qu'un risque est identifié et qu'une estimation du coût est possible.

En 2014, le Groupe Saint-Gobain a également reçu des engagements de garantie pour un montant de 146 millions d'euros contre 118 millions d'euros à fin 2013.

- *Engagements commerciaux*

	Total 2014	Montants des engagements par période			Total 2013 retraité
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	
<i>(en millions d'euros)</i>					
Engagements commerciaux					
Dettes assorties de garantie	50	14	21	15	49
Autres engagements donnés	179	84	46	49	166
Total	229	98	67	64	215

Les actifs nantis représentent fin 2014 un montant de 819 millions d'euros contre 612 millions d'euros fin 2013. Cette variation s'explique principalement par une hausse des actifs financiers nantis au Royaume-Uni.

Le montant des créances assorties de garantie détenues par le Groupe s'élève à 116 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 122 millions d'euros au 31 décembre 2013.

▪ *Autres engagements*

Les volumes de quotas d'émissions de gaz à effet de serre alloués aux sociétés du Groupe au titre du plan d'allocations 2008-2012 représentent environ 6,9 millions de tonnes de CO₂ par an. En 2014 comme en 2013, les quotas attribués couvrent le niveau des émissions de gaz à effet de serre de l'année et en conséquence aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre dans les comptes du Groupe.

NOTE 28 – LITIGES

Les risques juridiques auxquels le Groupe est le plus exposé sont les risques relatifs aux litiges liés à l'amiante, en France et aux Etats-Unis, et en matière de concurrence.

Litiges relatifs à l'amiante

Litiges français relatifs à l'amiante

- **Actions en faute inexcusable**

En France, où les sociétés Everite et Saint-Gobain PAM ont exercé dans le passé des activités de fibre-ciment, de nouvelles actions individuelles émanant d'anciens salariés de ces sociétés, à raison des maladies professionnelles liées à l'amiante dont ils sont ou ont été atteints, ou de leurs ayants droit, sont venues s'ajouter en 2014 à celles engagées depuis 1997. 781 actions au total au 31 décembre 2014 ont été ainsi engagées depuis l'origine contre ces deux sociétés en vue d'obtenir une indemnisation complémentaire à la prise en charge par les Caisses d'assurance maladie des conséquences de ces maladies professionnelles.

Sur ces 781 procédures, 722 sont au 31 décembre 2014 définitivement terminées tant sur le fond que sur le montant des indemnisations. Dans ces dossiers les juridictions ont toutes retenu la responsabilité de l'employeur au titre de la faute inexcusable.

Les indemnisations définitivement versées par Everite et Saint-Gobain PAM l'ont été pour un montant global d'environ 1,4 million d'euros.

Concernant les 59 actions restant en cours contre Everite et Saint-Gobain PAM au 31 décembre 2014, trois sont terminées sur le fond mais sont, pour la fixation du montant des indemnisations, en attente des conclusions d'expertises médicales ou d'arrêts de Cour d'appel. 27 autres de ces 59 actions sont terminées sur le fond ainsi que sur la fixation du montant des indemnisations mais sont en cours sur l'affectation de la charge financière des indemnisations.

Sur les 29 actions restantes, 26 sont, au 31 décembre 2014, en cours sur le fond, à différents stades de la procédure : six sont en cours de procédure administrative devant des Caisses d'assurance maladie, 20 sont pendantes devant des Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale. Les trois dernières actions ont fait l'objet de radiation d'instance, le demandeur pouvant en solliciter le rétablissement à tout moment pendant un délai de deux ans.

Par ailleurs, 212 actions de même nature ont été au total au 31 décembre 2014 engagées depuis l'origine par des salariés ou anciens salariés de quinze sociétés françaises du Groupe qui avaient notamment utilisé des équipements de protection en amiante destinés à les protéger de la chaleur des fours (ces chiffres tiennent compte de la cession par le Groupe des sociétés Saint-Gobain Desjonquères et Saint-Gobain Vetrotex).

Au 31 décembre 2014, 149 procédures étaient définitivement terminées, sur lesquelles 76 décisions ont retenu la faute inexcusable de l'employeur.

Les indemnisations définitivement versées par ces sociétés l'ont été pour un montant global d'environ 1,08 million d'euros.

S'agissant des 63 actions restant en cours au 31 décembre 2014, quatre en sont encore au stade de l'instruction par les Caisses d'assurance maladie, 44 sont en cours sur le fond dont 30 pendantes devant des Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale et 14 devant des Cours d'appel. Par ailleurs dix actions sont terminées sur le fond mais en cours sur les indemnisations et ou sur l'affectation de la charge financière des indemnisations, dont six devant des Cours d'appel et quatre devant la Cour de Cassation. Enfin les cinq actions restantes ont fait l'objet de radiation d'instance, le demandeur pouvant en solliciter le rétablissement à tout moment pendant un délai de deux ans.

- **Actions en préjudice d'anxiété**

Par ailleurs dix sociétés françaises du Groupe qui, pour six d'entre elles, exploitent ou ont exploité en France des établissements « classés amiante » font l'objet d'actions judiciaires en dommages-intérêts de nature différente des actions visées ci-dessus.

Par établissements « classés amiante », il faut entendre des établissements industriels, fermés ou en activité, qui ont dans le passé, soit fabriqué des matériaux contenant de l'amiante, soit utilisé des équipements de protection et d'isolation en amiante et qui sont inscrits par arrêté ministériel sur la liste des établissements ouvrant droit pour les salariés y travaillant ou y ayant travaillé au bénéfice de l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (ACAATA).

Il s'agit d'actions, 816 au total au 31 décembre 2014, engagées par des salariés ou anciens salariés non atteints de maladie professionnelle due à l'amiante, bénéficiaires ou non de l'ACAATA, en vue d'obtenir l'indemnisation de divers préjudices ayant pour origine leur exposition prétendue à l'amiante. Sur ces 816 procédures, 154 sont définitivement terminées. Trois demandeurs ont été totalement déboutés ; pour les 151 autres, dont l'exposition au risque a été reconnue, les demandes ont été admises pour un montant global d'indemnisation de 2,2 millions d'euros. Sur les 662 actions restantes, 233 sont en instance devant les Cours d'appel compétentes, 288 sont en instance devant le bureau de jugement des Conseils de prud'hommes compétents, 134 ont fait l'objet d'une radiation d'instance et 6 ont été déclarées caduques par les Conseils de Prud'hommes compétents. Enfin, un demandeur s'est désisté de l'instance qu'il avait engagée.

Litiges américains relatifs à l'amiante

Aux Etats-Unis, plusieurs activités du Groupe qui ont dans le passé fabriqué des produits ayant contenu de l'amiante tels que des tuyaux en fibre-ciment, des produits de toiture ou des isolants spéciaux, font l'objet d'actions judiciaires en dommages-intérêts, le cas échéant en dommages punitifs, de personnes autres que leurs salariés ou anciens salariés à raison d'une exposition alléguée à ces produits sans que, dans de nombreux cas, ne soient démontrées ni une exposition spécifique à un ou plusieurs produits donnés, ni une maladie ou une incapacité physique particulière. La grande majorité de ces actions vise le plus souvent simultanément de très nombreuses autres entreprises extérieures au Groupe qui ont été fabricants, distributeurs, installateurs ou utilisateurs de produits ayant contenu de l'amiante.

- **Evolution en 2014**

Le nombre de nouveaux litiges mettant en cause CertainTeed était d'environ 4 000 en 2014, comparé à 4 500 en 2013, 4 000 en 2012, 4 000 en 2011 et 5 000 en 2010. Sur les cinq dernières années, le nombre de nouveaux litiges est resté globalement stable.

Les litiges visant CertainTeed sont réglés dans la quasi-totalité des cas par voie de transactions ou rejetés. Environ 6 500 litiges du stock des litiges en cours ont ainsi fait l'objet d'une transaction en 2014 (contre 4 500 en 2013, 9 000 en 2012, 8 000 en 2011, et 13 000 en 2010) et environ 3 500 litiges ont été requalifiés en « dossiers inactifs » parce que les plaintes ne répondaient pas aux critères minimum de prise en compte

médicale. Compte tenu du stock de litiges existant à fin 2013 (43 000), des nouveaux litiges survenus pendant l'exercice et des litiges ainsi résolus par voie de transactions ou de requalification en inactifs, environ 37 000 litiges demeuraient en cours au 31 décembre 2014. Une proportion élevée de ces litiges en cours correspond à des plaintes enregistrées il y a plus de cinq ans par des personnes n'ayant pas démontré de réelle exposition à l'amiante. Il est probable qu'un grand nombre de ces plaintes seront un jour annulées par les tribunaux.

- **Incidence sur les comptes**

Cette situation a conduit le Groupe à comptabiliser une charge de 90 millions d'euros au titre de l'exercice 2014, destinée à faire face à l'évolution des litiges. Ce montant est identique à celui comptabilisé en 2013, en 2012 et en 2011, et inférieur à celui comptabilisé en 2010 (97 millions d'euros). La provision pour litige amiante chez CertainTeed aux Etats-Unis s'établit au 31 décembre 2014 à 470 millions d'euros, soit 571 millions de dollars (contre 407 millions d'euros, soit 561 millions de dollars au 31 décembre 2013, 417 millions d'euros, soit 550 millions de dollars au 31 décembre 2012, 389 millions d'euros soit 504 millions de dollars au 31 décembre 2011, et 375 millions d'euros, soit 501 millions de dollars au 31 décembre 2010).

- **Incidence sur la trésorerie**

Le montant total des indemnités payées au titre des plaintes déposées contre CertainTeed, (correspondant pour partie à des litiges ayant fait l'objet d'une transaction avant 2014 mais pour lesquels les indemnités n'ont été versées qu'en 2014 et pour partie à des litiges entièrement réglés et indemnisés en 2014), ainsi que des indemnités (nettes de couvertures d'assurance) versées en 2014 par les autres activités du Groupe impliquées dans des actions judiciaires liées à l'amiante, s'est élevé à 51 millions d'euros soit 68 millions de dollars (contre 66 millions d'euros soit 88 millions de dollars en 2013, 52 millions d'euros soit 67 millions de dollars en 2012, 59 millions d'euros soit 82 millions de dollars en 2011, et 78 millions d'euros soit 103 millions de dollars en 2010).

Situation au Brésil

Au Brésil, les anciens salariés des sociétés du Groupe qui sont atteints de maladies professionnelles liées à l'amiante se voient proposer, selon les cas, soit une indemnité exclusivement pécuniaire soit une assistance médicale à vie assortie d'une indemnité ; seul un petit nombre de contentieux d'anciens salariés ou de leurs ayants droit est en cours à fin décembre 2014 à cet égard, et ils ne présentent pas à ce jour de risque significatif pour les filiales concernées.

Droit de la concurrence et procédures liées

Procédure dans le secteur du vitrage automobile

Par décision du 12 novembre 2008 concernant le dossier du verre automobile, la Commission européenne a infligé à Saint-Gobain Glass France, Saint-Gobain Sekurit France et Saint-Gobain Sekurit Deutschland GmbH, conjointement et solidairement avec la Compagnie de Saint-Gobain une amende de 896 millions d'euros pour entente entre concurrents.

A la suite des recours formés par les sociétés concernées, le Tribunal de l'Union Européenne a, par arrêt en date du 27 mars 2014, réduit ce montant à 715 millions d'euros. Ni les sociétés concernées ni la Commission Européenne ne se sont pourvues contre cet arrêt. Le montant de l'amende et les intérêts y afférents ont été payés et la provision reprise au cours de l'exercice 2014. Ce dossier est désormais clos judiciairement.

Enquête de la Commission suisse de la concurrence dans le secteur du marché sanitaire

En novembre 2011, la Commission suisse de la concurrence a ouvert une enquête pour pratiques anticoncurrentielles dans le secteur de la distribution de matériels sanitaires. En mai 2014, le secrétariat de la

Commission a adressé une notification de griefs à Sanitas Troesch ainsi qu'à d'autres grossistes du secteur. Aux termes de cette notification, le secrétariat a demandé à la Commission de prononcer à l'égard de Sanitas Troesch une sanction d'environ 117 millions de francs suisses aux motifs que Sanitas Troesch et certains de ses concurrents se seraient notamment concertés en 2005 et en 2012 sur une baisse des prix « bruts » (« gross prices »).

Ces allégations sont intégralement contestées par Sanitas Troesch, qui a été auditionné par la Commission suisse le 26 janvier 2015.

A ce stade de la procédure, il n'est pas possible de déterminer quelle sera la teneur de la décision de la Commission ni, si une sanction devait être prononcée, quel serait son montant.

Enquête de l'Autorité de la concurrence française dans le secteur des produits d'isolation thermique des bâtiments

Le 6 août 2014, la société Saint-Gobain Isover a reçu une notification de griefs de la part de l'Autorité de la concurrence française. Le seul grief reproché est d'avoir échangé, entre mars 2002 et mars 2007, des informations prétendues stratégiques et confidentielles relatives à une demande de certification déposée par Actis pour un de ses produits et à un contentieux opposant Actis au Syndicat des fabricants d'isolants en laines minérales manufacturées (FILMM), dont Saint-Gobain Isover était membre, devant le Tribunal de Commerce de Versailles.

Saint-Gobain Isover conteste ce grief et a déposé ses écritures en réponse le 6 novembre 2014. Elle reste désormais en attente du rapport de l'Autorité de la concurrence.

En parallèle, Saint-Gobain Isover conteste les opérations de visites et saisies qui ont eu lieu dans ses locaux en 2009. Elle s'est pourvue en cassation le 4 février 2014 contre l'ordonnance de la cour de Versailles du 31 janvier 2014 qui validait ces opérations. L'audience devant la cour de cassation aura lieu le 11 mars 2015.

Sur le plan civil, en mars 2013, la société Actis a assigné Saint-Gobain Isover, le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment et le FILMM en responsabilité civile devant le Tribunal de Grande Instance de Paris pour les conséquences dommageables des faits faisant l'objet de l'enquête de l'Autorité de la concurrence. Par ordonnance en date du 16 décembre 2014, le juge de la mise en état a prononcé un sursis à statuer dans l'attente de la décision de l'Autorité de la concurrence.

Certaines sociétés du Groupe peuvent par ailleurs faire l'objet d'autres réclamations par leurs salariés ou par les autorités fiscales.

A l'exception des procédures et litiges décrits ci-dessus, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris de procédure en suspens ou dont la Société et/ou le Groupe serait menacé), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ ou du Groupe.

NOTE 29 – RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES**Soldes et transactions avec les sociétés mises en équivalence**

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013 retraité
Actif		
Créances financières	2	3
Stocks	0	0
Créances à court terme	10	5
Disponibilités et équivalents de trésorerie	0	0
Provisions pour dépréciation des comptes d'actif	0	0
Passif		
Dettes à court terme	2	1
Crédits de trésorerie	0	0
Charges		
Achats	5	3
Produits		
Ventes	47	30

Transactions avec les actionnaires principaux

Certaines filiales du Groupe Saint-Gobain, en particulier dans le Pôle Distribution Bâtiment, réalisent des opérations avec des filiales du groupe Wendel. Ces transactions sont réalisées à la valeur de marché.

NOTE 30 – REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations directes et indirectes versées en 2014 et en 2013 aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la Direction du Groupe sont ventilées de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2014	Exercice 2013
Jetons de présence	0,8	0,8
Rémunérations brutes directes et indirectes		
part fixe	9,0	9,0
part variable	4,2	4,0
Charges de retraites IAS19 estimées	2,1	2,0
Charges IFRS 2 - paiement fondé sur des actions	4,2	3,6
Indemnités de fin de contrat de travail, de fin de carrière ou autres indemnités	1,5	0,9
Total	21,8	20,3

Le montant global des rémunérations brutes directes et indirectes versées en 2014 par les sociétés françaises et étrangères du Groupe aux membres de la Direction du Groupe s'est élevé à 14,7 millions d'euros (13,9 millions d'euros en 2013), dont 4,2 millions d'euros (4,0 millions d'euros en 2013) au titre de la part variable brute de ces rémunérations et un montant de 1,5 million a été versé au titre des indemnités de fin de contrat de travail, de fin de carrière ou autres indemnités (0,9 million en 2013).

Le montant provisionné au titre des engagements pris en matière de retraite (DBO sur les indemnités de fin de carrière et les rentes viagères) relatif aux membres de la Direction du Groupe est de 60,6 millions d'euros (47,2 millions d'euros au 31 décembre 2013).

NOTE 31 – EFFECTIFS

<i>(effectifs moyens)</i>	Exercice 2014	Exercice 2013
		retraité
Sociétés consolidées par intégration globale		
Cadres	26 844	26 956
Employés	76 440	77 628
Ouvriers	77 449	81 609
Total	180 733	186 193

Au 31 décembre 2014, l'effectif total est de 178 799 personnes (183 835 personnes en 2013) pour les sociétés consolidées par intégration globale.

NOTE 32 – INFORMATIONS SECTORIELLES**Informations sectorielles par Pôle et par Activité**

Par Pôle, l'information sectorielle est présentée de la façon suivante :

- Pôle Matériaux Innovants (MI)
 - Vitrage
 - Matériaux Haute Performance (MHP)
- Pôle Produits pour la Construction (PPC)
 - Aménagement Intérieur : activités Isolation et Gypse
 - Aménagement Extérieur : activités Mortiers, Canalisation et Produits d'extérieur
- Pôle Distribution Bâtiment
- Pôle Conditionnement

La Direction utilise en interne plusieurs types d'indicateurs pour mesurer la performance des activités et l'affectation des ressources. Ces indicateurs sont issus des informations utilisées pour la préparation des comptes consolidés et sont conformes aux exigences des normes. Les ventes internes sont généralement effectuées aux mêmes conditions que les ventes aux tiers et sont éliminées en consolidation. Les principes comptables suivis sont identiques à ceux suivis par le Groupe et décrits dans la note 1. La colonne « Autres » recouvre exclusivement les holdings et certaines fonctions support transversales du Groupe (fiscalité, trésorerie, achats...).

Exercice 2014	MATÉRIAUX INNOVANTS				PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION				DISTRIBUTION BÂTIMENT	CONDITION - NEMENT	Autres *	Total
	Vitrage	Matériaux Haute Performance	Eliminations pôle	Total	Aménagement Intérieur	Aménagement Extérieur	Eliminations pôle	Total				
<i>(en millions d'euros)</i>												
Ventes externes	4 862	4 119		8 981	5 487	5 053		10 540	18 803	2 705	25	41 054
Ventes internes	31	113	(10)	134	569	317	(65)	821	3	0	(958)	0
Chiffre d'affaires et produits accessoires	4 893	4 232	(10)	9 115	6 056	5 370	(65)	11 361	18 806	2 705	(933)	41 054
Résultat d'exploitation	289	565		854	533	487		1 020	661	275	(13)	2 797
Résultat opérationnel	245	472		717	483	286		769	186	629	(92)	2 209
Résultat des équivalences	22	3		25	7	10		17	1	2	1	46
Amortissements	297	151		448	306	146		452	259	167	28	1 354
Dépréciations d'actifs	105	59		164	49	168		217	397	0	0	778
Investissements industriels**	235	183		418	282	239		521	264	213	21	1 437
Marge brute d'autofinancement				717				780	486	274	253	2 510
Excedent brut d'exploitation	586	716		1 302	839	633		1 472	920	442	15	4 151
Écarts d'acquisition nets	261	1 434		1 695				5 770	2 942	55	0	10 462
Marques non amortissables				0				876	1 799	0	0	2 675
Actifs et passifs sectoriels***				7 368				12 111	7 919	1 410	28	28 836

*La colonne "Autres" correspond à l'élimination des opérations intra-Groupe pour le chiffre d'affaires interne et à l'activité Holding pour les autres rubriques.

**Les investissements industriels n'incluent pas les immobilisations en location-financement.

***Les actifs et passifs sectoriels comprennent les immobilisations corporelles nettes, le besoin en fond de roulement, les écarts d'acquisition, les autres immobilisations incorporelles nettes après déduction des impôts différés sur marques et terrains.

Exercice 2013 retraité	MATERIAUX INNOVANTS				PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION				DISTRIBUTION BATIMENT	CONDITION - NEMENT	Autres*	Total
	Vitrage	Matériaux Haute Performance	Elimina- tions pôle	Total	Aménage- ment Intérieur	Aménage- ment Extérieur	Elimina- tions pôle	Total				
<i>(en millions d'euros)</i>												
Ventes externes	4 778	3 989		8 767	5 331	5 256		10 587	18 769	3 616	22	41 761
Ventes internes	40	97	(11)	126	574	323	(57)	840	4	0	(970)	0
Chiffre d'affaires et produits accessoires	4 818	4 086	(11)	8 893	5 905	5 579	(57)	11 427	18 773	3 616	(948)	41 761
Résultat d'exploitation	123	520		643	488	514		1 002	638	463	8	2 754
Résultat opérationnel	(223)	460		237	446	468		914	329	424	(21)	1 883
Résultat des équivalences	6	0		6	7	5		12	1	2	1	22
Amortissements	302	155		457	313	171		484	261	175	30	1 407
Dépréciations d'actifs	141	26		167	15	75		90	210	5	0	472
Investissements industriels**	206	178		384	246	178		424	205	270	34	1 317
Marge brute d'autofinancement				566				719	420	436	379	2 520
Excédent brut d'exploitation	425	675		1 100	801	685		1 486	899	638	38	4 161
Écarts d'acquisition nets	248	1 285		1 533				5 674	3 135	59	0	10 401
Marques non amortissables				0				847	1 919	0	0	2 766
Actifs et passifs sectoriels***				6 935				11 841	8 150	1 956	177	29 059

*La colonne "Autres" correspond à l'élimination des opérations intra-Groupe pour le chiffre d'affaires interne et à l'activité Holding pour les autres rubriques.

**Les investissements industriels n'incluent pas les immobilisations en location-financement.

***Les actifs et passifs sectoriels comprennent les immobilisations corporelles nettes, le besoin en fond de roulement, les écarts d'acquisition, les autres immobilisations incorporelles nettes après déduction des impôts différés sur marques et terrains.

Informations par zone géographique

Exercice 2014	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Amérique du Nord	Pays émergents et Asie	Ventes internes	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>						
Chiffre d'affaires et produits accessoires	11 526	17 971	5 038	8 455	(1 936)	41 054
Investissements industriels*	300	452	220	465		1 437
Actifs et passifs sectoriels**	6 583	11 722	4 323	6 208		28 836

*Les investissements industriels n'incluent pas les immobilisations en location-financement.

**Les actifs et passifs sectoriels comprennent les immobilisations corporelles nettes, le besoin en fond de roulement, les écarts d'acquisition, les autres immobilisations incorporelles nettes après déduction des impôts différés sur marques et terrains.

Exercice 2013 retraité	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Amérique du Nord	Pays émergents et Asie	Ventes internes	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>						
Chiffre d'affaires et produits accessoires	11 682	17 537	5 896	8 406	(1 760)	41 761
Investissements industriels*	247	371	245	454		1 317
Actifs et passifs sectoriels**	6 786	11 906	4 268	6 099		29 059

*Les investissements industriels n'incluent pas les immobilisations en location-financement.

**Les actifs et passifs sectoriels comprennent les immobilisations corporelles nettes, le besoin en fond de roulement, les écarts d'acquisition, les autres immobilisations incorporelles nettes après déduction des impôts différés sur marques et terrains.

NOTE 33 – PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES

Les principales sociétés consolidées sont présentées ci-dessous, notamment celles dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 100 millions d'euros.

POLE MATERIAUX INNOVANTS

	VITRAGE	Pays	Pourcentage de détention direct et indirect
Saint-Gobain Glass France	France		100,00%
Saint-Gobain Sekurit France	France		100,00%
Saint-Gobain Glass Logistics	France		100,00%
Saint-Gobain Sekurit Deutschland GmbH & CO Kg	Allemagne		99,99%
Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH	Allemagne		99,99%
Saint-Gobain Deutsche Glas GmbH	Allemagne		99,99%
Saint-Gobain Glass Benelux	Belgique		99,97%
Saint-Gobain Sekurit Benelux SA	Belgique		100,00%
Saint-Gobain Autover Distribution SA	Belgique		100,00%
Cebrace Cristal Plano Ltda	Brésil		50,00%
Saint-Gobain Do Brasil Ltda	Brésil		100,00%
Hankuk Glass Industries Inc.	Corée du Sud		80,47%
Hankuk Sekurit Limited	Corée du Sud		90,13%
Saint-Gobain Cristaleria S.L	Espagne		99,83%
Saint-Gobain Glass India Ltd	Inde		99,00%
Saint-Gobain Glass Italia S.p.a	Italie		100,00%
Saint-Gobain Sekurit Italia	Italie		100,00%
Saint-Gobain Glass Mexico	Mexique		99,83%
Koninklijke Saint-Gobain Glass Nederland	Pays-Bas		100,00%
Saint-Gobain Glass Polska Sp Zoo	Pologne		99,99%
Saint-Gobain Sekurit Hanglas Polska Sp Zoo	Pologne		97,61%
Glassolutions Saint-Gobain Ltd (Solaglas)	Royaume-Uni		100,00%
Saint-Gobain Glass UK Limited	Royaume-Uni		100,00%

MATERIAUX HAUTE PERFORMANCE

		Pays	Pourcentage de détention direct et indirect
Saint-Gobain Abrasifs	France		99,98%
Société Européenne des Produits Réfractaires	France		100,00%
Saint-Gobain Abrasives GmbH	Allemagne		100,00%
Saint-Gobain Do Brasil Ltda	Brésil		100,00%
Saint-Gobain Abrasives Canada, Inc.	Canada		100,00%
Saint-Gobain Abrasives, Inc.	Etats-Unis		100,00%
Saint-Gobain Ceramics & Plastics, Inc.	Etats-Unis		100,00%
Saint-Gobain Performance Plastics Corporation	Etats-Unis		100,00%
Saint-Gobain Solar Gard, LLC	Etats-Unis		100,00%
Saint-Gobain Abrasivi S.p.a	Italie		99,98%
SEPR Italia S.p.a	Italie		100,00%
Saint-Gobain Abrasives BV	Pays-Bas		100,00%
Saint-Gobain Abrasives Ltd	Royaume-Uni		100,00%
Saint-Gobain Adfors CZ S.R.O.	République Tchèque		100,00%

POLE PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION**AMENAGEMENT INTERIEUR**

	Pays	Pourcentage de détention direct et indirect
Placoplatre SA	France	99,75%
Saint-Gobain Isover	France	100,00%
Saint-Gobain Rigips GmbH	Allemagne	100,00%
Saint-Gobain Isover G+H AG	Allemagne	99,91%
Saint-Gobain Construction Products Belgium	Belgique	100,00%
Saint-Gobain Construction Products South Africa Ltd	Afrique du Sud	100,00%
Certain Teed Gypsum Canada, Inc.	Canada	100,00%
Saint-Gobain Placo Iberica	Espagne	99,83%
CertainTeed Corporation	Etats-Unis	100,00%
Certain Teed Gypsum & Ceillings USA, Inc.	Etats-Unis	100,00%
Gypsum Industries Ltd	Irlande	100,00%
Saint-Gobain PPC Italia S.p.a	Italie	100,00%
Mag-Isover K.K.	Japon	99,98%
BPB United Kingdom Ltd	Royaume-Uni	100,00%
BPB Plc	Royaume-Uni	100,00%
Saint-Gobain Construction Product Russia Insulation	Russie	100,00%
Saint-Gobain Isover AB	Suède	100,00%
Saint-Gobain Ecophon AB	Suède	100,00%
Thai Gypsum Products PLC	Thaïlande	99,69%
Izocam Ticaret VE Sanayi A.S.	Turquie	47,53%
Celotex Group Limited	Royaume-Uni	100,00%

AMENAGEMENT EXTERIEUR

	Pays	Pourcentage de détention direct et indirect
Saint-Gobain Weber	France	100,00%
Saint-Gobain PAM	France	100,00%
Saint-Gobain Weber GmbH	Allemagne	100,00%
Saint-Gobain PAM Deutschland GmbH	Allemagne	100,00%
Saint-Gobain Do Brasil Ltda	Brésil	100,00%
Saint-Gobain Canalização Ltda	Brésil	100,00%
Saint-Gobain (Xuzhou) Pipe Co., Ltd	Chine	100,00%
Saint-Gobain Pipelines Co., Ltd	Chine	100,00%
Saint-Gobain Weber Cemarsa SA	Espagne	99,83%
Saint-Gobain PAM España SA	Espagne	99,83%
CertainTeed Corporation	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain PAM Italia S.p.a	Italie	100,00%
Saint-Gobain PAM UK Ltd	Royaume-Uni	100,00%
Saint-Gobain Byggprodukter AB	Suède	100,00%
Saint-Gobain Weber AG	Suisse	100,00%

POLE DISTRIBUTION BATIMENT

	Pays	Pourcentage de détention direct et indirect
Distribution Sanitaire Chauffage	France	100,00%
Lapeyre	France	100,00%
Saint-Gobain Distribution France	France	100,00%
Saint-Gobain Building Distribution Deutschland GmbH	Allemagne	100,00%
Saint-Gobain Distribuição Brasil Ltda	Brésil	100,00%
Saint-Gobain Distribution Denmark	Danemark	100,00%
Saint-Gobain Distribucion Construcción, S.L	Espagne	99,83%
Norandex Building Material Distribution, Inc.	Etats-Unis	100,00%
Optimera As	Norvège	100,00%
Saint-Gobain Distribution The Netherlands B.V	Pays-Bas	100,00%
Saint-Gobain Building Distribution Ltd	Royaume-Uni	100,00%
Saint-Gobain Building Distribution CZ, Spol S.R.O.	République Tchèque	100,00%
Saint-Gobain Distribution Nordic Ab	Suède	100,00%
Sanitas Troesch Ag	Suisse	100,00%

POLE CONDITIONNEMENT

	Pays	Pourcentage de détention direct et indirect
Saint-Gobain Emballage	France	100,00%
Saint-Gobain Oberland Aktiengesellschaft	Allemagne	96,67%
Saint-Gobain Vidros SA	Brésil	100,00%
Saint-Gobain Vicasa SA	Espagne	99,75%
Saint-Gobain Vetri S.p.a	Italie	99,99%

NOTE 34 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

TABLE DES MATIERES

BILAN CONSOLIDE	1
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	2
ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES.....	3
TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE.....	4
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	5
NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES	6
NOTE 2 – EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	21
NOTE 3 – IMPACTS DES NOUVELLES NORMES ET INTERPRETATION	23
NOTE 4 – ECARTS D’ACQUISITION	26
NOTE 5 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28
NOTE 6 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	29
NOTE 7 – TITRES MIS EN EQUIVALENCE	30
NOTE 8 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS.....	31
NOTE 9 – STOCKS.....	32
NOTE 10 – CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES	32
NOTE 11 – CAPITAUX PROPRES.....	33
NOTE 12 – PLANS D’OPTIONS SUR ACTIONS	33
NOTE 13 – PLAN D’EPARGNE GROUPE	35
NOTE 14 – PLANS D’ATTRIBUTION D’ACTIONS ET D’UNITES DE PERFORMANCE	36
NOTE 15 – PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES AU PERSONNEL	38
NOTE 16 – IMPOTS SUR LES RESULTATS ET IMPOTS DIFFERES	43
NOTE 17 – AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS.....	46
NOTE 18 – DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	47
NOTE 19 – FACTEURS DE RISQUES	48
NOTE 20 – ENDETTEMENT NET.....	52
NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS.....	56
NOTE 22 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	58
NOTE 23 – DETAIL PAR NATURE DU RESULTAT OPERATIONNEL.....	59
NOTE 24 – RESULTAT FINANCIER.....	60
NOTE 25 – EXCEDENT BRUT D’EXPLOITATION - RESULTAT NET COURANT ET MARGE BRUTE D’AUTOFINANCEMENT.....	61
NOTE 26 – RESULTAT PAR ACTION	62
NOTE 27 – ENGAGEMENTS	63
NOTE 28 – LITIGES	65
NOTE 29 – RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES	69
NOTE 30 – REMUNERATION DES DIRIGEANTS	69
NOTE 31 – EFFECTIFS.....	70
NOTE 32 – INFORMATIONS SECTORIELLES	70
NOTE 33 – PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES	72
NOTE 34 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	75